

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2525

19 octobre 2011

### SOMMAIRE

Aldwich S.à r.l. ....	121200	Rednat Sàrl .....	121200
Anamer.Com S.A. ....	121191	REOF II S.à r.l. ....	121191
Arco Iris Distribution S.A. ....	121192	Rom2 S.A. ....	121187
Auburn Properties S.à r.l. ....	121188	Rom3 S.A. ....	121188
Avenches S.à r.l. ....	121191	Rom5 S.A. ....	121189
Belauto S.A. ....	121195	Rom6 S.A. ....	121189
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l. ....	121198	Rom7 S.A. ....	121190
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A. ....	121194	Rom8 S.A. ....	121190
Den Holzmeeschter S.à r.l. ....	121195	Rom9 S.A. ....	121190
Fern S.à r.l. ....	121199	Sablino S.A. ....	121191
Forcible S.A. ....	121195	Santana Investments S.A. ....	121189
Global Bond Series V, S.A. ....	121192	Scudder Alpha Funds .....	121193
G.T.L. S.A. ....	121196	S.E.E. Solar Energy & Engineering S.à r.l. .....	121188
Hermaco S.A. ....	121196	Shiofra 1 S.à r.l. ....	121191
Horwitz & Partners Advisors .....	121197	Shortlands Holding S.à r.l. ....	121200
Iguana Holding S.A. ....	121196	Sinequanon S.C.A., SICAR .....	121188
International Cars-Services S.A. ....	121197	Sit Group Participations S.A. ....	121192
Magnum Security Investments S.A. ....	121193	Sit Group Participations S.A. ....	121192
Newton Luxembourg .....	121199	Susquehanna Celtic Holdings Limited ...	121192
Nille Acquisition S.A. ....	121154	Susquehanna Celtic Limited .....	121193
Nobless S.A. ....	121197	Telega Invest S.A. ....	121194
Northgate Private Equity S.A. (FIS) ....	121186	Terreole S.à r.l. ....	121194
Orascom Luxembourg Finance .....	121186	UniOne Sàrl .....	121194
Oxy Group S.A. ....	121198	Uvita S.A., SPF .....	121189
Pacific Europe Invest S.A.H. ....	121187	Uvita S.A., SPF .....	121190
Pacific Europe Invest S.A.H. ....	121187	Walis S.à r.l. ....	121198
Palinvest Lux S.A. ....	121200	Worldwide Ecological Shipping & Trans- port-West S.à.r.l. ....	121194
Pembroke French Investments S.à r.l. ..	121186	Worldwide Ecological Shipping & Trans- port-West S.à.r.l. ....	121195
Pilgrim S.à r.l. ....	121186	World-Wide Life Assurance S.A. ....	121199
Pro-Event S.A. ....	121198		
Protile Investment S.A. ....	121187		

**Nille Acquisition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.670.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of April,  
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Nille Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy dated 27 April 2011 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Nille Acquisition S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated under the name of Phosphorus Lux S.A. by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 4 March 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 26 April 2011, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at fifty-eight million two hundred fifty thousand two hundred ninety-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,250,292.90) divided into (i) twenty-one million four hundred thirty-four thousand fifty-four (21,434,054) class A ordinary shares, (ii) one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares and (iii) five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares (collectively, the "shares"), each with a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10) per share.

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Addition of new articles 5-2, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 and 5-8 and amendment of article 20 to the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5-2. Transfer of shares - General.** No transfer of shares and/or PECs, or any interest in shares and/or PECs, or any transfer of any securities which may be issued by the Company, or any interest in such securities, may be made except pursuant to these articles of incorporation or the provisions of an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

Each shareholder severally undertakes not to grant security over or create any interest in, or purport to deal in or to transfer any interest in any shares, PECs or other securities (if any) issued by the Company to any person without Investor Director Consent save in accordance with article 5-3, article 5-5, article 5-6 or article 5-7.

The Company undertakes that no person shall be registered as a holder of shares unless he has executed and delivered to the Company a deed of adherence agreeing to be bound by an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

Every transfer of class A ordinary shares must be accompanied by a transfer of the same proportion of the PECs (if any) and preference shares (if any) then held by the relevant transferor. Every transfer of PECs (if any) and preference shares (if any) must be accompanied by a transfer of the same proportion of class A ordinary shares and preference shares and/or PECs (if any) as appropriate.

**Art. 5-3. Permitted transfers.**

1. The following transfers of shares may be made without restriction as to price or otherwise and without any requirement to offer such Shares pursuant to the provisions of Article 5-4 namely transfers:

- (i) contemplated in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;
- (ii) by any Investor to any holding company of such Investor or any direct or indirect subsidiary of any such holding company;
- (iii) by any Non-employee Member holding shares as a nominee or on trust (whether directly or indirectly) for an employee share scheme to any other nominee or trustee of the same scheme;
- (iv) by any nominee or trustee to any other nominee or trustee of the same Non-employee Member or by any nominee or trustee to the Non-employee Member they are holding on behalf of;
- (v) by any Original Employee Member to any Permitted Transferee with Investor Director Consent (subject always to such transferee complying with paragraph 3 of Article 5-2 and undertaking in a form satisfactory to the Investor Director

(including a power of attorney in respect of such shares) that such transferee will be bound by the provisions of Article 5-5 as if such transferee were the Original Employee Member and the transferred Shares remained held by the Original Employee Member);

(vi) by the trustees of any Employee Member to the beneficiaries of such Employee Member (or any of them) as may be approved by an Investor Director and/or by any member to the trustees of such Employee Member to hold on trust for the benefit of the beneficiaries of the Employee Member; or

(vii) by any Management Investment Vehicle to the Manager who wholly owns the shares in the Manager Investment Vehicle; or

(viii) by the Joint Investment Company to any Manager (as the case may be) who holds Joint Shares; or

(ix) by any Financial Institution or a fund or the general partner of any fund to:

(a) the holders of units in, or a nominee or trustee for the holders of units in, or partners in, or members of or investors in such Financial Institution or fund (as applicable);

(b) a nominee or trustee for such Financial Institution or fund (as applicable);

(c) another fund (or nominee or trustee for another fund) which is managed or advised by the same manager or adviser as the transferor or by any member of the same group of companies of such manager or adviser;

(x) by the Original Investor to any Financial Institution (or any fund or the general partner of any fund which is managed or advised by a manager or adviser within the same group of companies as such Financial Institution) provided that no such transfer shall be permitted pursuant to this paragraph (x) to the extent that it would result in the Original Investor holding 50% or less of the aggregate Voting Rights; or

(xi) by any shareholder with the prior written consent of the holders of shares representing not less than 75% of the aggregate Voting Rights provided that no such transfer shall be permitted pursuant to this paragraph (xi) to the extent that it would result in the Original Investor holding 50% or less of the aggregate Voting Rights.

2. If any person to whom shares are transferred pursuant to paragraph 1.(viii) above ceases to be within the required relationship with the original transferor of such shares, such shares shall be transferred back to the original transferor (or to any other person falling within the required relationship with the original transferor) forthwith upon such relationship ceasing and, if the holder of such shares fails to make such transfer, the holder shall be deemed to have served a separate Transfer Notice in respect of all of such shares then held by him and the provisions of Article 5-4 shall apply save that the Specified Price shall be deemed to be the Fair Price.

#### **Art. 5-4. Pre-emptive transfers.**

1. Save as provided for in Article 5-3, Article 5-5 and Articles 5-6 to 5-7 and subject to paragraph 12. of this Article no shareholder or person entitled by transmission shall transfer or dispose of or agree to transfer or dispose of or grant any interest or right in any share to any person (a "transferee" for the purposes of this Article 5-4) without first offering the same for transfer to the holders for the time being of shares (other than the proposing transferor). Such offer may be in respect of all or part only of the shares held by the proposing transferor, shall be made by the proposing transferor by the giving in writing of a notice (a "Transfer Notice") and will make acceptance of the offer conditional upon acquiring PECs (if any) and/or preference shares and/or any other securities (if any) (whether of the Company or any other member of the Group on the terms specified in the Transfer Notice) and the last paragraph of Article 5-2 shall apply.

2. Each Transfer Notice shall specify the number and class of shares offered (the "Sale Shares") and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided by these articles of incorporation) the price at which the Sale Shares are offered (the "Specified Price") and the identity(ies) of the proposed transferee(s) (if any) and it shall constitute the directors of the Company as the agent of the proposing transferor for the sale of the Sale Shares to the other holders of shares (other than the proposing transferor).

3. Subject to paragraph 12. of this Article, upon receipt or deemed receipt by the Company of the Transfer Notice the directors of the Company shall forthwith give written notice to the shareholders (other than the proposing transferor) of the number and description of the Sale Shares and the Specified Price and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided by these articles of incorporation) the identity(ies) of the proposed transferee(s) inviting each of such shareholders to state by notice in writing to the Company within 60 days (the "Offer Period") whether he is willing to purchase any and, if so, what maximum number of the Sale Shares ("Maximum") he is willing to purchase, and shall also forthwith give a copy of such notice to the proposing transferor. A shareholder who, pursuant to such a notice, expresses a willingness to purchase any Sale Shares is referred to below as a "Purchaser".

4. Within 10 days of the expiration of the Offer Period the directors of the Company shall, subject to paragraph 6. of this Article, allocate the Sale Shares to or amongst the Purchasers and such allocation shall be made so far as practicable as follows:

- if the proposing transferor is an Employee Member, first to existing or prospective employees of the Company or any other member of the Group or a trust established for the benefit of such employees or former employees (or for the avoidance of doubt, a combination of both) (in each case as approved by an Investor Director), second to other Employee Members and third to Non-employee Members; or

- if the proposing transferor is a Non-employee Member, to Purchasers who are Non-employee Members (and, for the avoidance of doubt, no allocation shall be made to Employee Members).

5. Each allocation among the relevant persons identified in paragraph 4. of this Article shall in the case of competition be made pro-rata to the number of shares of the relevant class held by them but individual allocations shall not exceed the Maximum which the relevant Purchaser shall have expressed a willingness to purchase.

6. If the Transfer Notice states that the proposing transferor is not willing to transfer part only of the Sale Shares, no allocation shall be made unless all the Sale Shares are allocated.

7. Forthwith upon such allocation being made, the Purchasers to or amongst whom such allocation has been made shall be bound to pay to the Company (as agent for the proposing transferor) the Specified Price for, and to accept a transfer of, the Sale Shares so allocated to them respectively and the proposing transferor shall be bound forthwith upon payment of the Specified Price as aforesaid to deliver to the Company (or a party nominated by the Company, in each case as agent for the Purchasers) such documents as are required to transfer such Sale Shares to the respective Purchasers.

8. If in any case the proposing transferor, after having become bound to transfer Sale Shares as aforesaid, does not do so, the Company may receive the Specified Price and the directors of the Company may appoint some person to execute instruments of transfer of such Sale Shares in favour of the Purchasers and shall thereupon cause the name of each of the Purchasers to be entered in the register of shareholder as the holder of those Sale Shares allocated to him as aforesaid and shall hold the Specified Price in escrow for the proposing transferor. The issue of a receipt by the Company therefor shall be a good discharge to the Purchasers and after their names shall have been entered in the register of shareholders in exercise of the aforesaid power, the validity of the transactions shall not be questioned by any person.

9. If, at the expiration of the period of 10 days referred to in paragraph 4. of this Article above, any of the Sale Shares have not been allocated in accordance with the provisions of this Article, the proposing transferor may at any time within a period of 60 days after the expiration of the said period of 10 days transfer such unallocated Sale Shares to the proposed transferee(s) (if any) specified in the Transfer Notice, or to any other person at any price not being less than the Specified Price provided that:

- if the Transfer Notice shall contain the statement referred to in paragraph 6. of this Article the proposing transferor shall not be entitled hereunder to transfer any of such unallocated Sale Shares unless in aggregate all of such unallocated Sale Shares are so transferred; and/or

- the directors of the Company may require to be satisfied on reasonable grounds that such unallocated Sale Shares are being transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the transferee and if not so satisfied may refuse to register the instrument of transfer; and/or

- if the Transfer Notice shall make any acceptance of the offer conditional as referred to in paragraph 1. of this Article or if the last paragraph of Article 5-2 applies the proposing transferor shall not be entitled hereunder to transfer any of such unallocated Sale Shares unless the transferee acquires the relevant proportion of PECs (if any), preference shares and/or other securities (if any) as are set out in the Transfer Notice.

10. The restrictions on transfer contained in this Article 5-4 shall apply to all transfers and transmissions by operation of law or otherwise of shares.

11. Where a shareholder or other person is under these articles of incorporation deemed to have served a Transfer Notice in respect of shares, such Transfer Notice shall be deemed not to contain the condition referred to in the last indent of paragraph 9. of this Article or the statement referred to in paragraph 6. of this Article (but the last paragraph of Article 5-2 shall apply, if applicable).

12. If the proposing transferor is an Employee Member, the board of directors may notwithstanding the foregoing provisions of this Article 5-4 allocate some or all of the Sale Shares to existing or prospective employees of the Company or any other member of the Group and/or to a trust established for the benefit of such employees or prospective employees in which event the provisions of paragraphs 3. to 7. (inclusive) and 9. of this Article shall not apply to the Sale Shares allocated pursuant to this paragraph 12. For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 5-4 shall apply to any Sale Shares not allocated pursuant to this paragraph 12

#### **Art. 5-5. Compulsory transfers.**

1. The board of directors may, at any time upon a Manager becoming a Leaver, until the expiry of nine months from the Termination Date, serve a notice in writing on either the Leaver, any Manager Investment Vehicle of the Leaver or any Permitted Transferee of the Leaver, holding either class B ordinary shares or Joint Shares, requiring the Leaver or the Manager Investment Vehicle of that Leaver (as the case may be) either:

- to offer for sale some or all of the Joint Shares held by that Leaver or the Manager Investment Vehicle of the Leaver;

or

- to offer for sale some or all of the class B ordinary shares held by that Leaver or the Manager Investment Vehicle of the Leaver; or

- to offer for sale some or all of the class B ordinary shares held by the Joint Investment Company on behalf of the Leaver or that Leaver's Manager Investment Vehicle,

(a "Compulsory Transfer Notice").

2. Upon service of a Compulsory Transfer Notice the Leaver and/or his Manager Investment Vehicle and/or any Permitted Transferee of his (as applicable) shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect of such class B

ordinary shares or Joint Shares, as the case may be, (and such deemed Transfer Notice shall supersede any previous Transfer Notice which has not completed) and, subject to paragraph 3. of this Article, the provisions of Article 5-4 shall apply.

3. A deemed service of a Transfer Notice pursuant to paragraph 2. of this Article shall be deemed to provide that the Specified Price in respect of any class B ordinary shares the subject of the deemed Transfer Notice shall be:

- in respect of a For Cause Leaver the lower of:

(a) the price paid thereof by the relevant Leaver and/or his Manager Investment Vehicle (as applicable) (including any premium paid thereupon); and

(b) the Fair Price; and

- in respect of an Other Leaver the Fair Price.

4. [intentionally left blank]

5. The board of directors may, by notice in writing served on the Company and the Leaver (in the Compulsory Transfer Notice or otherwise) prior to the expiry of nine months from the Termination Date, specify that (i) not all or none of the Leaver's and/or his Manager Investment Vehicle's and/or his Permitted Transferees' (as applicable) class B ordinary shares or Joint Shares are to be the subject of the deemed Transfer Notice; (ii) a For Cause Leaver shall be deemed to be an Other Leaver for the purposes of this Article 5-5; and/or (iii) the Specified Price is greater than that determined in accordance with paragraph 3. of this Article 5-5 and may, by notice in writing served on the Leaver, suspend the operation of the provisions of Article 5-4 for all or any part of such twelve month period.

#### **Art. 5-6. Investor Drag-Along.**

1. Notwithstanding any other provisions of these articles of incorporation and, in particular, the provisions of Article 5-4, the holders of 50% or more of the class A ordinary shares (in this Article and Article 5-7 the "Seller") may (without regard or compliance with Article 5-4) agree to sell or transfer (the "Relevant Sale") shares representing not less than 50% of the Voting Rights to any person whatsoever (together with persons acting in concert therewith) (in this Article the "Buyer"). A Relevant Sale shall only be a Relevant Sale for the purposes of this Article 5-6 if it is a bona fide transaction on arm's length terms. If such Relevant Sale becomes or is anticipated to become unconditional in all respects, the Buyer may by written notice to the Company served either before or no later than 60 days after the Relevant Sale becomes unconditional in all respects require the Company as agent for the Buyer to serve notices (in this Article each a "Compulsory Acquisition Notice") on some or all of the shareholders specified by the Buyer being shareholders who are not at that time participating in such Relevant Sale (the "Remainder Shareholders") requiring them to sell all (but not some only) of their shares to the Buyer or a person or entity nominated by the Buyer at a consideration per share (including any contingent or deferred consideration) (insofar as it can be ascertained at the date of the Compulsory Acquisition Notice) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of their shares and in the same form it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to the Remainder Shareholders shall be the net amount per share received by the Seller. In the case of preference shares, the consideration payable per preference share will be limited to the Preference Subscription Price plus the accumulated and unpaid Preference Distribution Rights from the Entitlement Date.

2. The Company shall serve the Compulsory Acquisition Notices forthwith upon being required to do so and the Remainder Shareholders shall not be entitled to transfer their shares to anyone except the Buyer or a person identified by the Buyer. Each Compulsory Acquisition Notice shall specify the same date (being not less than 7 nor more than 21 days after the date of the Compulsory Acquisition Notice) for the completion of the relevant transfer of shares to the Buyer or a person identified by the Buyer (the "Proposed Compulsory Acquisition Completion Date"). The "Compulsory Acquisition Completion Date" shall be the date on which the Buyer completes the purchase of the shares with the Remainder Shareholders (being a date on or after the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date and being a date on or after (but not before) the date upon which the transfer of shares under the Relevant Sale completes).

3. The Buyer shall be ready and able to complete the purchase of all shares in respect of which a Compulsory Acquisition Notice has been given on the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date. Any transfer pursuant to a Compulsory Acquisition Notice shall not require the relevant Remainder Shareholder to give a Transfer Notice.

4. If in any case a Remainder Shareholder shall not on or before the Compulsory Acquisition Completion Date have transferred his shares to the Buyer or a person identified by the Buyer against payment of the price therefor:

- the directors of the Company shall authorise some person to execute and deliver on his behalf any necessary transfer in favour of the Buyer or the person identified by the Buyer;

- the Company shall receive the consideration in respect of such shares; and

- the Company shall cause the name of the Buyer (or the person identified by the Buyer) to be entered into the register of shareholders as the holder of the relevant shares.

The Company shall hold the consideration in escrow for the Remainder Shareholder but shall not be bound to earn or pay interest thereon. The issue of a receipt by the Company for the consideration shall be a good receipt for the price for the relevant shares. The Company shall apply the consideration received by it in payment to the Remainder Shareholder against delivery by the Remainder Shareholder of the certificate (if any) in respect of the shares or an indemnity

in respect of the same in form and substance acceptable to the Company. After the name of the Buyer or the person identified by the Buyer has been entered in the register of shareholders in purported exercise of the aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

5. For the avoidance of doubt nothing in these articles of incorporation shall prevent the issue of a new Compulsory Acquisition Notice immediately prior to or following the lapse or withdrawal of an existing Compulsory Acquisition Notice in which case such newly served notice shall supersede and revoke any earlier such notice, notwithstanding that the relevant acceptance and purchase period as may be designated in the original Compulsory Acquisition Notice may not have expired.

6. Where any person has a right to subscribe for shares in the Company prior to a Relevant Sale then the Buyer may serve a Compulsory Acquisition Notice on him (either at the same time as all other Compulsory Acquisition Notices are served or otherwise) notwithstanding that such person is not, at the time of service, the holder of any shares and, in such a case, the Compulsory Acquisition Notice shall be in respect of any shares which the relevant person shall obtain upon the exercise by him of his subscription rights prior to completion of the Relevant Sale.

#### **Art. 5-7. Tag-Along.**

1. If as the result of a Relevant Sale (pursuant to paragraph 1 of Article 5-6) a person or persons (in this Article the "Buyer") acquires shares representing 50% or more of the Voting Rights the Company shall forthwith notify all shareholders accordingly and any shareholder who did not participate in the Relevant Sale under paragraph 1. of Article 5-6 may by written notice to the Company served within 60 days of such notification require the Company as agent for such shareholder to serve a notice (in this Article a "Compulsory Purchase Notice") on the Buyer requiring it to buy all of such shareholder's shares at a consideration per share (including any contingent or deferred consideration) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of their shares and in the same form it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to such shareholder shall be the net amount per share received by the Seller. The Company shall serve the Compulsory Purchase Notice forthwith upon receipt of any such written notice by a shareholder. In the case of preference shares, the consideration payable per preference share will be limited to the Preference Subscription Price plus the accumulated and unpaid Preference Distribution Rights from the Entitlement Date.

2. The Buyer shall complete the purchase of all shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given and no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notice on it. The consideration shall be payable in full without any set off. Any transfer pursuant to a Compulsory Purchase Notice shall not require the proposing transferor to give a Transfer Notice. The directors of the Company shall not register any transfer to the Buyer and the Buyer shall not be entitled to exercise or direct the exercise of any rights in respect of any shares to be transferred to the Buyer until in each case the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this Article. If and for so long as the Buyer fails to comply with the provisions of this Article, the shares held by the Buyer (including any shares held by the Buyer prior to the operation of this Article) shall confer on the Buyer no right to receive notice of, attend or vote at any general meeting of the Company or at any separate meeting of the holders of the shares of that class until the obligations of the Buyer hereunder have been complied with and such shares shall confer no right to receive notice of, attend or vote at any meeting of the Company unless and until the Buyer has complied with such obligations under this Article.

#### **Art. 5-8. Conversion Event / Operation of Ratchet.**

1. In this Article 5-8:

All calculations shall be made in Norwegian Kroner. If any amount is paid to or received by the Investors in a currency other than Norwegian Kroner then such amount shall be converted to Euro at the spot rate of exchange for the purchase of Euro by the currency in question certified by the Company as prevailing at 11.00am (London time) on the date upon which the relevant amount is received by the Investors quoted by the Group's main clearing bank;

" B%" means the percentage that the class B ordinary shares represent of the aggregate number of Equity Shares in issue immediately prior to the application of the calculations in this Article where such percentage shall be expressed to 3 decimal places;

"Cash Equivalent" means, in relation to any deferred consideration, the sum agreed between the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and 50% of the class B ordinary shares (in issue prior to Conversion) (or, failing such agreement, certified by the Ratchet Valuer) as being in their opinion the current market value of the right to receive that consideration and, in relation to any non-cash consideration, the sum agreed between the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares (in issue prior to Conversion) (or, failing such agreement, certified by the Ratchet Valuer) as being in their opinion the current market value of that non-cash consideration;

"Conversion" means the cancellation of class A ordinary shares in accordance with the provisions of this Article;

"Conversion Date" means the date of the first occurring Conversion Event;

"Conversion Event" means a Listing, a Sale or a Liquidation;

"Fresh Issue" means any shares, PECs (if any), loan notes (if any), deep discount bonds (if any), debenture (if any) or other security (if any) of the Company or any other member of the Group subscribed for by the Investors subsequent to the Completion Date and before the Conversion Date;

"Liquidation" means the making of a winding up order by the court or the passing of a resolution by the shareholders that the Company be wound up and liquidated;

"Market Capitalisation" or "MC" means:

(a) in the case of Listing, the market value of the Equity Shares in issue (on the assumption that Conversion has occurred) determined by reference to the new issue price of any shares to be issued on Listing or, if there is no new issue, the price at which any such Equity Shares are to be placed or offered for sale for the purposes of Listing (where, if the shares to be issued on Listing are not Equity Shares the Ratchet Valuer shall be requested to take account of any reorganisation or recapitalisation which occurs on or immediately prior to Listing and to certify what the value of Equity Shares would be in determining Market Capitalisation) less (i) such proportion of market value as shall be equal to the proportion which the total number of Equity Shares to be issued on Listing will, immediately following their issue, bear to the number of Equity Shares then in issue; and (ii) the costs of the Listing (if any) borne by the shareholders (or any of them);

(b) in the case of a Sale, the aggregate cash consideration payable by the relevant purchasers for the Equity Shares (on the assumption that the entire issued share capital of the Company is acquired by them pursuant to the Sale) plus, to the extent that consideration shall be so payable otherwise than in cash or shall be so payable on deferred terms, the Cash Equivalent of that consideration less the costs of the Sale (if any) borne by the shareholders (or any of them); and

(c) in the case of a Liquidation the aggregate amount, including the Cash Equivalent of any non-cash consideration, which the holders of Equity Shares will receive on completion of the Liquidation;

"NA" as defined in paragraph 2.5 below;

"Ratchet Valuer" means an independent firm of accountants agreed between the Company, the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares (or, failing such agreement, an independent firm of accountants nominated as may be provided for in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company) in each case acting as an expert and not as an arbiter;

"Relevant Market Capitalisation" as defined in paragraph 2.2.3 below;

"Threshold Amount" means the amount, expressed in Euro, at which Total Return is equal to  $2.75 \times$  Total Investment;

"TMM" as defined in paragraph 2.2.2 below;

"Total Investment" means the aggregate amount of all subscription monies paid by the Investors in respect of the shares, the preference shares, and the PECs (if any) and any subscription monies paid by the Investors in respect of any Fresh Issue; and

"Total Return" means the aggregate amount of:

(a) all dividends received by the Investors on the preference shares, the class A ordinary shares and any Fresh Issue from the date of their respective issue to and including the Conversion Date;

(b) interest (excluding default interest and penalties) received by the Investors on any PECs (if any) or Fresh Issue from the date of their issue to and including the Conversion Date;

(c) redemption moneys received by the Investors on the redemption or repayment of any class A ordinary shares, preference shares, PECs (if any) or Fresh Issue redeemed or repaid prior to the Conversion Date;

(d) redemption moneys received by the Investors on the redemption or repayment of any class A ordinary shares, preference shares, PECs (if any) or Fresh Issue redeemed or repaid on or following the Conversion Date in connection with the relevant Conversion Event; and

(e) moneys received by the Investors on a return of capital in respect of class A ordinary shares or on any Fresh Issue; excluding, for the avoidance of doubt, any arrangement fee or directors fees or other fees and expenses payable to the Investors or any Investor Director or as may be provided for in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

## 2. Conversion Calculations.

2.1. Unless the results of the calculations required to be made under this Article have already been agreed by the persons referred to in paragraph 2.1.4 below, and, for these purposes, agreement may mean the agreement of a mechanism by which the number of class A ordinary shares to be cancelled shall be calculated where, for example, the ultimate proceeds available on the occurrence of the Conversion Event shall not be known until the occurrence of that Conversion Event (for example, in the case of a Listing where the listing price shall not be known until at or just prior to the point of Listing), the directors of the Company shall at least 14 days prior to the Conversion Date: 2.1.1. estimate the timing of the Conversion Date;

2.1.2. procure that the calculations provided for in paragraph 2.2 of this Article are made;

2.1.3. determine their opinion of the current market value of the right to receive any deferred consideration and/or non-cash consideration (if required) and that the other calculations provided for are made in accordance with this Article insofar as necessary to enable the provisions of paragraph 5 of this Article to be given effect; and

2.1.4. notify shareholders holding at least 50% of the class A ordinary shares and shareholders holding at least 50% of the class B ordinary shares of the results of such calculations. The holders of such class A ordinary shares and such class B ordinary shares and the directors of the Company shall use all reasonable endeavours to reach agreement as to the

accuracy of such calculations in such period, to record that agreement in writing signed by or on behalf of the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares and, if they fail to do so, to procure the determination thereof by the Ratchet Valuer who shall issue a certificate accordingly. Any such written agreement and any such certificate shall, in the absence of manifest error, be final and binding on all shareholders, each of whom shall be sent a copy as soon as practicable following its issue.

2.2. For the purposes of determining the number of class A ordinary shares to be cancelled on Conversion the calculations set out in this paragraph shall be carried out immediately prior to Conversion.

2.2.1. The MC shall be calculated.

2.2.2. An amount of proceeds shall be calculated which, if it were received by the Investors on the Conversion Date in respect of their class A ordinary shares would result in the Investors receiving a Total Return equal to the Threshold Amount. Such amount shall be referred to as "TMM".

2.2.3. The value of MC at which the Investors would receive a share of the MC equal to TMM shall be calculated. Such amount shall be referred to as the "Relevant Market Capitalisation".

2.3. If MC is less than the Relevant Market Capitalisation then no Conversion shall take place.

2.4. If MC is greater than or equal to the Relevant Market Capitalisation then the class B ordinary shares shall be entitled to receive B% of MC up to an amount equal to the Relevant Market Capitalisation and, in respect of the amount by which MC exceeds the Relevant Market Capitalisation, shall be entitled to receive an amount equal to B% times 2.92 of such amount.

2.5. If paragraph 2.4 applies, the total amount of MC to be attributed to the class B ordinary shares and the class A ordinary shares and the relative percentages of MC to which the class B ordinary shares and class A ordinary shares are entitled on the application of paragraph 2.4 shall be calculated. Following this calculation, the number of class A ordinary shares that it is necessary to cancel to result in the remaining class A ordinary shares after cancellation representing a percentage of the issue share capital of the Company equal to the percentage of MC calculated under this paragraph to which the class A ordinary shares are entitled to receive shall be calculated. Such number of class A ordinary shares shall be referred to as "NA".

**3. Change in Circumstances.** If after any such certification as referred to in paragraph 2.1 has been made there shall be any change in the MC or Total Return, the procedures set out in the preceding paragraphs of this Article shall be repeated (as often as required) and the calculations recomputed accordingly except to the extent the shareholders and the Company agree a computer model or mechanism which is to be used to make such further calculations and authorise some person to update the applicable inputs for such model or mechanism.

#### **4. Cancellation of class A ordinary shares.**

4.1. On the first occurring Conversion Event a number of class A ordinary shares equal to NA shall be automatically cancelled (subject to the requirements and formalities required by law) such cancellation to take place among all shareholders holding A Ordinary Shares pro rata to the number of A Ordinary Shares held by them prior to such cancellation and natural roundings shall be applied in the case where fractions of shares would otherwise result.

4.2. The Company shall inform the holders of class A ordinary shares and the holders of class B ordinary shares of the results of the calculations or determinations set out in paragraphs 2. and 4. forthwith upon their being made available.

4.3. If for any reason it is not possible to cancel any class A ordinary share in accordance with the terms of this Article and the requirements and formalities of Luxembourg law, each of the shareholders hereby agrees that the Market Capitalisation shall be allocated between the Equity Shares in accordance with the intentions of this Article.

" **Art. 20. Definitions.** In these articles of incorporation, unless the context otherwise requires, the following words shall have the following meanings:

"Adjustment Date" means the date that is twelve months after the Entitlement Date of the relevant preference share and then each anniversary thereof;

"Employee Member" means any shareholder who is a trust for the benefit of employees of the Group, any shareholder who is or was an employee of any member of the Group, any Manager Investment Vehicle and any person who acquired shares from any such shareholder pursuant to Article 5-3;

"Entitlement Date" means the date of issue of the relevant preferred share;

"Equity Shares" means all issued ordinary shares in the capital of the Company (which for the avoidance of doubt shall exclude all preference shares);

"Fair Price" means the price for class B ordinary shares or preference shares determined as may be set forth in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company. The provisions of Article 5-4 shall be suspended while the Fair Price is determined;

"Family Settlement" means in relation to any Employee Member any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the shares in question is, for the time being, vested in any person other than the Employee Member concerned and/or his Privileged Relations;



"Financial Institution" means any institution as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"For Cause Leaver" means a Leaver where the cessation of employment is as a result of him being summarily dismissed for gross misconduct (or similar);

"Group" means the Company and each of its subsidiaries (as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company) and member of the Group shall be construed accordingly;

"Investor" means any holder of any class A ordinary shares, class B ordinary shares and/or preference shares as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"Investor Director" means the director(s) of the Company designated as such by the holder of class A ordinary shares;

"Investor Director Consent" means the written consent of an Investor Director;

"Joint Investment Company" means a company as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"Joint Shares" means the shares of the Joint Investment Company;

"Leaver" means any holder of shares or any Manager who is employed by and/or is a director of the Company or a relevant member of the Group from time to time (other than an Investor Director) and who serves or is served with notice of termination of his employment and/or directorship with all members of the Group by whom he is employed or of which he is a director or who dies or who ceases to be an employee and/or director of the Company or any such member of the Group (whether or not his contract of employment is validly terminated and/or whether or not such termination is unfair or otherwise) or who ceases to be an employee and/or director of a member of the Group because such member of the Group ceases to be a member of the Group and does not continue (or is not immediately re-employed) as an employee and/or director of the Company or any other member of the Group. Any reference to a Leaver shall include any person who becomes entitled to a Leaver's shares by transmission to a person following the death or bankruptcy of a Leaver;

"Listing" means the admission of the Company's, a holding company of the Company put in place for the purpose or another member of the Group's equity securities to trading on any investment exchange becoming effective and "List" and "Listed" shall be construed accordingly;

"Manager" means any employee of any member of the Group who holds his investment in class B ordinary shares of the Company directly;

"Manager Investment Vehicle" means a company wholly owned by an employee or former employee of any member of the Group who either holds his shares or the Joint Shares;

"Non-employee Member" means any shareholder who is not an Employee Member;

"Original Employee Member" means each Employee Member other than an Employee Member who became an Employee Member by reason of a Permitted Transfer pursuant to Article 5-3;

"Original Investor" means any Investor as of 27 April 2011;

"Other Leaver" means any Leaver other than a For Cause Leaver;

"PECs" means the preferred equity certificates which may be issued by the Company;

"Permitted Transferee" means, in respect of any Employee Member, any Privileged Relation or Family Settlement of that Employee Member;

"Preference Adjusted Value" means for each preference share, its Preference Subscription Price increased on each Adjustment Date of preference share by the amount of the cumulative distribution rights of such preference share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid;

"Preference Rate" means 12% per annum;

"Preference Subscription Price" means the subscription price of the relevant preference shares at the time of subscription (increased as the case may be by the relevant pro rata portion of any contribution to reserves and relating to preference shares);

"Privileged Relation" means in respect of any Employee Member the parent or spouse or brother or sister of the Employee Member or any lineal descendent of the Employee Member and for these purposes the step-child or adopted child of any person shall be deemed to be that person's lineal descendent;

"Sale" means the acquisition by any person (or persons who in relation to each other are acting in concert) (other than the Original Investor) of more than 50% of the Equity Shares of the Company;

"Termination Date" means the date on which the appointment of the Leaver is terminated in any way whatsoever, whether by the employee or the employer and whether such termination is lawful, unfair or otherwise;

"Voting Rights" means the right to receive notice of, attend (in person or by proxy), speak (in person or by proxy) and vote (in person or by proxy) at general meetings of shareholders of the Company."

Consequently the following resolutions have been passed:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to add new articles 5-2, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 and 5-8 and to amend article 20 to the articles of association of the Company, so as to read as follows:

2. Addition of new articles 5-2, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 and 5-8 and amendment of article 20 to the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5-2. Transfer of shares - general.** No transfer of shares and/or PECs, or any interest in shares and/or PECs, or any transfer of any securities which may be issued by the Company, or any interest in such securities, may be made except pursuant to these articles of incorporation or the provisions of an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

Each shareholder severally undertakes not to grant security over or create any interest in, or purport to deal in or to transfer any interest in any shares, PECs or other securities (if any) issued by the Company to any person without Investor Director Consent save in accordance with article 5-3, article 5-5, article 5-6 or article 5-7.

The Company undertakes that no person shall be registered as a holder of shares unless he has executed and delivered to the Company a deed of adherence agreeing to be bound by an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

Every transfer of class A ordinary shares must be accompanied by a transfer of the same proportion of the PECs (if any) and preference shares (if any) then held by the relevant transferor. Every transfer of PECs (if any) and preference shares (if any) must be accompanied by a transfer of the same proportion of class A ordinary shares and preference shares and/or PECs (if any) as appropriate.

**Art. 5-3. Permitted transfers.**

1. The following transfers of shares may be made without restriction as to price or otherwise and without any requirement to offer such Shares pursuant to the provisions of Article 5-4 namely transfers:

- (i) contemplated in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;
- (ii) by any Investor to any holding company of such Investor or any direct or indirect subsidiary of any such holding company;
- (iii) by any Non-employee Member holding shares as a nominee or on trust (whether directly or indirectly) for an employee share scheme to any other nominee or trustee of the same scheme;
- (iv) by any nominee or trustee to any other nominee or trustee of the same Non-employee Member or by any nominee or trustee to the Non-employee Member they are holding on behalf of;
- (v) by any Original Employee Member to any Permitted Transferee with Investor Director Consent (subject always to such transferee complying with paragraph 3 of Article 5-2 and undertaking in a form satisfactory to the Investor Director (including a power of attorney in respect of such shares) that such transferee will be bound by the provisions of Article 5-5 as if such transferee were the Original Employee Member and the transferred Shares remained held by the Original Employee Member);
- (vi) by the trustees of any Employee Member to the beneficiaries of such Employee Member (or any of them) as may be approved by an Investor Director and/or by any member to the trustees of such Employee Member to hold on trust for the benefit of the beneficiaries of the Employee Member; or
- (vii) by any Management Investment Vehicle to the Manager who wholly owns the shares in the Manager Investment Vehicle; or
- (viii) by the Joint Investment Company to any Manager (as the case may be) who holds Joint Shares; or
- (ix) by any Financial Institution or a fund or the general partner of any fund to:
  - (d) the holders of units in, or a nominee or trustee for the holders of units in, or partners in, or members of or investors in such Financial Institution or fund (as applicable);
  - (e) a nominee or trustee for such Financial Institution or fund (as applicable);
  - (f) another fund (or nominee or trustee for another fund) which is managed or advised by the same manager or adviser as the transferor or by any member of the same group of companies of such manager or adviser;
  - (x) by the Original Investor to any Financial Institution (or any fund or the general partner of any fund which is managed or advised by a manager or adviser within the same group of companies as such Financial Institution) provided that no such transfer shall be permitted pursuant to this paragraph (x) to the extent that it would result in the Original Investor holding 50% or less of the aggregate Voting Rights; or
  - (xi) by any shareholder with the prior written consent of the holders of shares representing not less than 75% of the aggregate Voting Rights provided that no such transfer shall be permitted pursuant to this paragraph (xi) to the extent that it would result in the Original Investor holding 50% or less of the aggregate Voting Rights.

2. If any person to whom shares are transferred pursuant to paragraph 1.(viii) above ceases to be within the required relationship with the original transferor of such shares, such shares shall be transferred back to the original transferor (or to any other person falling within the required relationship with the original transferor) forthwith upon such relationship ceasing and, if the holder of such shares fails to make such transfer, the holder shall be deemed to have served

a separate Transfer Notice in respect of all of such shares then held by him and the provisions of Article 5-4 shall apply save that the Specified Price shall be deemed to be the Fair Price.

**Art. 5-4. Pre-emptive transfers.**

1. Save as provided for in Article 5-3, Article 5-5 and Articles 5-6 to 5-7 and subject to paragraph 12. of this Article no shareholder or person entitled by transmission shall transfer or dispose of or agree to transfer or dispose of or grant any interest or right in any share to any person (a "transferee" for the purposes of this Article 5-4) without first offering the same for transfer to the holders for the time being of shares (other than the proposing transferor). Such offer may be in respect of all or part only of the shares held by the proposing transferor, shall be made by the proposing transferor by the giving in writing of a notice (a "Transfer Notice") and will make acceptance of the offer conditional upon acquiring PECs (if any) and/or preference shares and/or any other securities (if any) (whether of the Company or any other member of the Group on the terms specified in the Transfer Notice) and the last paragraph of Article 5-2 shall apply.

2. Each Transfer Notice shall specify the number and class of shares offered (the "Sale Shares") and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided by these articles of incorporation) the price at which the Sale Shares are offered (the "Specified Price") and the identity(ies) of the proposed transferee(s) (if any) and it shall constitute the directors of the Company as the agent of the proposing transferor for the sale of the Sale Shares to the other holders of shares (other than the proposing transferor).

3. Subject to paragraph 12. of this Article, upon receipt or deemed receipt by the Company of the Transfer Notice the directors of the Company shall forthwith give written notice to the shareholders (other than the proposing transferor) of the number and description of the Sale Shares and the Specified Price and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided by these articles of incorporation) the identity(ies) of the proposed transferee(s) inviting each of such shareholders to state by notice in writing to the Company within 60 days (the "Offer Period") whether he is willing to purchase any and, if so, what maximum number of the Sale Shares ("Maximum") he is willing to purchase, and shall also forthwith give a copy of such notice to the proposing transferor. A shareholder who, pursuant to such a notice, expresses a willingness to purchase any Sale Shares is referred to below as a "Purchaser".

4. Within 10 days of the expiration of the Offer Period the directors of the Company shall, subject to paragraph 6. of this Article, allocate the Sale Shares to or amongst the Purchasers and such allocation shall be made so far as practicable as follows:

- if the proposing transferor is an Employee Member, first to existing or prospective employees of the Company or any other member of the Group or a trust established for the benefit of such employees or former employees (or for the avoidance of doubt, a combination of both) (in each case as approved by an Investor Director), second to other Employee Members and third to Non-employee Members; or
- if the proposing transferor is a Non-employee Member, to Purchasers who are Non-employee Members (and, for the avoidance of doubt, no allocation shall be made to Employee Members).

5. Each allocation among the relevant persons identified in paragraph 4. of this Article shall in the case of competition be made pro-rata to the number of shares of the relevant class held by them but individual allocations shall not exceed the Maximum which the relevant Purchaser shall have expressed a willingness to purchase.

6. If the Transfer Notice states that the proposing transferor is not willing to transfer part only of the Sale Shares, no allocation shall be made unless all the Sale Shares are allocated.

7. Forthwith upon such allocation being made, the Purchasers to or amongst whom such allocation has been made shall be bound to pay to the Company (as agent for the proposing transferor) the Specified Price for, and to accept a transfer of, the Sale Shares so allocated to them respectively and the proposing transferor shall be bound forthwith upon payment of the Specified Price as aforesaid to deliver to the Company (or a party nominated by the Company, in each case as agent for the Purchasers) such documents as are required to transfer such Sale Shares to the respective Purchasers.

8. If in any case the proposing transferor, after having become bound to transfer Sale Shares as aforesaid, does not do so, the Company may receive the Specified Price and the directors of the Company may appoint some person to execute instruments of transfer of such Sale Shares in favour of the Purchasers and shall thereupon cause the name of each of the Purchasers to be entered in the register of shareholder as the holder of those Sale Shares allocated to him as aforesaid and shall hold the Specified Price in escrow for the proposing transferor. The issue of a receipt by the Company therefor shall be a good discharge to the Purchasers and after their names shall have been entered in the register of shareholders in exercise of the aforesaid power, the validity of the transactions shall not be questioned by any person.

9. If, at the expiration of the period of 10 days referred to in paragraph 4. of this Article above, any of the Sale Shares have not been allocated in accordance with the provisions of this Article, the proposing transferor may at any time within a period of 60 days after the expiration of the said period of 10 days transfer such unallocated Sale Shares to the proposed transferee(s) (if any) specified in the Transfer Notice, or to any other person at any price not being less than the Specified Price provided that:

- if the Transfer Notice shall contain the statement referred to in paragraph 6. of this Article the proposing transferor shall not be entitled hereunder to transfer any of such unallocated Sale Shares unless in aggregate all of such unallocated Sale Shares are so transferred; and/or

- the directors of the Company may require to be satisfied on reasonable grounds that such unallocated Sale Shares are being transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the transferee and if not so satisfied may refuse to register the instrument of transfer; and/or

- if the Transfer Notice shall make any acceptance of the offer conditional as referred to in paragraph 1. of this Article or if the last paragraph of Article 5-2 applies the proposing transferor shall not be entitled hereunder to transfer any of such unallocated Sale Shares unless the transferee acquires the relevant proportion of PECs (if any), preference shares and/or other securities (if any) as are set out in the Transfer Notice.

10. The restrictions on transfer contained in this Article 5-4 shall apply to all transfers and transmissions by operation of law or otherwise of shares.

11. Where a shareholder or other person is under these articles of incorporation deemed to have served a Transfer Notice in respect of shares, such Transfer Notice shall be deemed not to contain the condition referred to in the last indent of paragraph 9. of this Article or the statement referred to in paragraph 6. of this Article (but the last paragraph of Article 5-2 shall apply, if applicable).

12. If the proposing transferor is an Employee Member, the board of directors may notwithstanding the foregoing provisions of this Article 5-4 allocate some or all of the Sale Shares to existing or prospective employees of the Company or any other member of the Group and/or to a trust established for the benefit of such employees or prospective employees in which event the provisions of paragraphs 3. to 7. (inclusive) and 9. of this Article shall not apply to the Sale Shares allocated pursuant to this paragraph 12. For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 5-4 shall apply to any Sale Shares not allocated pursuant to this paragraph 12.

#### **Art. 5-5. Compulsory transfers.**

1. The board of directors may, at any time upon a Manager becoming a Leaver, until the expiry of nine months from the Termination Date, serve a notice in writing on either the Leaver, any Manager Investment Vehicle of the Leaver or any Permitted Transferee of the Leaver, holding either class B ordinary shares or Joint Shares, requiring the Leaver or the Manager Investment Vehicle of that Leaver (as the case may be) either:

- to offer for sale some or all of the Joint Shares held by that Leaver or the Manager Investment Vehicle of the Leaver; or

- to offer for sale some or all of the class B ordinary shares held by that Leaver or the Manager Investment Vehicle of the Leaver; or

- to offer for sale some or all of the class B ordinary shares held by the Joint Investment Company on behalf of the Leaver or that Leaver's Manager Investment Vehicle,

(a "Compulsory Transfer Notice").

2. Upon service of a Compulsory Transfer Notice the Leaver and/or his Manager Investment Vehicle and/or any Permitted Transferee of his (as applicable) shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect of such class B ordinary shares or Joint Shares, as the case may be, (and such deemed Transfer Notice shall supersede any previous Transfer Notice which has not completed) and, subject to paragraph 3. of this Article, the provisions of Article 5-4 shall apply.

3. A deemed service of a Transfer Notice pursuant to paragraph 2. of this Article shall be deemed to provide that the Specified Price in respect of any class B ordinary shares the subject of the deemed Transfer Notice shall be:

- in respect of a For Cause Leaver the lower of:

(a) the price paid thereof by the relevant Leaver and/or his Manager Investment Vehicle (as applicable) (including any premium paid thereupon); and

(b) the Fair Price; and

- in respect of an Other Leaver the Fair Price.

4. [intentionally left blank]

5. The board of directors may, by notice in writing served on the Company and the Leaver (in the Compulsory Transfer Notice or otherwise) prior to the expiry of nine months from the Termination Date, specify that (i) not all or none of the Leaver's and/or his Manager Investment Vehicle's and/or his Permitted Transferees' (as applicable) class B ordinary shares or Joint Shares are to be the subject of the deemed Transfer Notice; (ii) a For Cause Leaver shall be deemed to be an Other Leaver for the purposes of this Article 5-5; and/or (iii) the Specified Price is greater than that determined in accordance with paragraph 3. of this Article 5-5 and may, by notice in writing served on the Leaver, suspend the operation of the provisions of Article 5-4 for all or any part of such twelve month period.

#### **Art. 5-6. Investor Drag-Along.**

1. Notwithstanding any other provisions of these articles of incorporation and, in particular, the provisions of Article 5-4, the holders of 50% or more of the class A ordinary shares (in this Article and Article 5-7 the "Seller") may (without regard or compliance with Article 5-4) agree to sell or transfer (the "Relevant Sale") shares representing not less than 50% of the Voting Rights to any person whatsoever (together with persons acting in concert therewith) (in this Article the "Buyer"). A Relevant Sale shall only be a Relevant Sale for the purposes of this Article 5-6 if it is a bona fide transaction

on arm's length terms. If such Relevant Sale becomes or is anticipated to become unconditional in all respects, the Buyer may by written notice to the Company served either before or no later than 60 days after the Relevant Sale becomes unconditional in all respects require the Company as agent for the Buyer to serve notices (in this Article each a "Compulsory Acquisition Notice") on some or all of the shareholders specified by the Buyer being shareholders who are not at that time participating in such Relevant Sale (the "Remainder Shareholders") requiring them to sell all (but not some only) of their shares to the Buyer or a person or entity nominated by the Buyer at a consideration per share (including any contingent or deferred consideration) (insofar as it can be ascertained at the date of the Compulsory Acquisition Notice) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of their shares and in the same form it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to the Remainder Shareholders shall be the net amount per share received by the Seller. In the case of preference shares, the consideration payable per preference share will be limited to the Preference Subscription Price plus the accumulated and unpaid Preference Distribution Rights from the Entitlement Date.

2. The Company shall serve the Compulsory Acquisition Notices forthwith upon being required to do so and the Remainder Shareholders shall not be entitled to transfer their shares to anyone except the Buyer or a person identified by the Buyer. Each Compulsory Acquisition Notice shall specify the same date (being not less than 7 nor more than 21 days after the date of the Compulsory Acquisition Notice) for the completion of the relevant transfer of shares to the Buyer or a person identified by the Buyer (the "Proposed Compulsory Acquisition Completion Date"). The "Compulsory Acquisition Completion Date" shall be the date on which the Buyer completes the purchase of the shares with the Remainder Shareholders (being a date on or after the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date and being a date on or after (but not before) the date upon which the transfer of shares under the Relevant Sale completes).

3. The Buyer shall be ready and able to complete the purchase of all shares in respect of which a Compulsory Acquisition Notice has been given on the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date. Any transfer pursuant to a Compulsory Acquisition Notice shall not require the relevant Remainder Shareholder to give a Transfer Notice.

4. If in any case a Remainder Shareholder shall not on or before the Compulsory Acquisition Completion Date have transferred his shares to the Buyer or a person identified by the Buyer against payment of the price therefor:

- the directors of the Company shall authorise some person to execute and deliver on his behalf any necessary transfer in favour of the Buyer or the person identified by the Buyer;
- the Company shall receive the consideration in respect of such shares; and
- the Company shall cause the name of the Buyer (or the person identified by the Buyer) to be entered into the register of shareholders as the holder of the relevant shares.

The Company shall hold the consideration in escrow for the Remainder Shareholder but shall not be bound to earn or pay interest thereon. The issue of a receipt by the Company for the consideration shall be a good receipt for the price for the relevant shares. The Company shall apply the consideration received by it in payment to the Remainder Shareholder against delivery by the Remainder Shareholder of the certificate (if any) in respect of the shares or an indemnity in respect of the same in form and substance acceptable to the Company. After the name of the Buyer or the person identified by the Buyer has been entered in the register of shareholders in purported exercise of the aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

5. For the avoidance of doubt nothing in these articles of incorporation shall prevent the issue of a new Compulsory Acquisition Notice immediately prior to or following the lapse or withdrawal of an existing Compulsory Acquisition Notice in which case such newly served notice shall supersede and revoke any earlier such notice, notwithstanding that the relevant acceptance and purchase period as may be designated in the original Compulsory Acquisition Notice may not have expired.

6. Where any person has a right to subscribe for shares in the Company prior to a Relevant Sale then the Buyer may serve a Compulsory Acquisition Notice on him (either at the same time as all other Compulsory Acquisition Notices are served or otherwise) notwithstanding that such person is not, at the time of service, the holder of any shares and, in such a case, the Compulsory Acquisition Notice shall be in respect of any shares which the relevant person shall obtain upon the exercise by him of his subscription rights prior to completion of the Relevant Sale.

#### **Art. 5-7. Tag-Along.**

1. If as the result of a Relevant Sale (pursuant to paragraph 1 of Article 5-6) a person or persons (in this Article the "Buyer") acquires shares representing 50% or more of the Voting Rights the Company shall forthwith notify all shareholders accordingly and any shareholder who did not participate in the Relevant Sale under paragraph 1. of Article 5-6 may by written notice to the Company served within 60 days of such notification require the Company as agent for such shareholder to serve a notice (in this Article a "Compulsory Purchase Notice") on the Buyer requiring it to buy all of such shareholder's shares at a consideration per share (including any contingent or deferred consideration) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of their shares and in the same form it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to such shareholder shall be the net amount per share received by the Seller. The Company shall serve the Compulsory Purchase Notice forthwith upon receipt of any such written notice by a

shareholder. In the case of preference shares, the consideration payable per preference share will be limited to the Preference Subscription Price plus the accumulated and unpaid Preference Distribution Rights from the Entitlement Date.

2. The Buyer shall complete the purchase of all shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given and no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notice on it. The consideration shall be payable in full without any set off. Any transfer pursuant to a Compulsory Purchase Notice shall not require the proposing transferor to give a Transfer Notice. The directors of the Company shall not register any transfer to the Buyer and the Buyer shall not be entitled to exercise or direct the exercise of any rights in respect of any shares to be transferred to the Buyer until in each case the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this Article. If and for so long as the Buyer fails to comply with the provisions of this Article, the shares held by the Buyer (including any shares held by the Buyer prior to the operation of this Article) shall confer on the Buyer no right to receive notice of, attend or vote at any general meeting of the Company or at any separate meeting of the holders of the shares of that class until the obligations of the Buyer hereunder have been complied with and such shares shall confer no right to receive notice of, attend or vote at any meeting of the Company unless and until the Buyer has complied with such obligations under this Article.

#### **Art. 5-8. Conversion Event / Operation of Ratchet.**

1. In this Article 5-8:

All calculations shall be made in Norwegian Kroner. If any amount is paid to or received by the Investors in a currency other than Norwegian Kroner then such amount shall be converted to Euro at the spot rate of exchange for the purchase of Euro by the currency in question certified by the Company as prevailing at 11.00am (London time) on the date upon which the relevant amount is received by the Investors quoted by the Group's main clearing bank;

"B%" means the percentage that the class B ordinary shares represent of the aggregate number of Equity Shares in issue immediately prior to the application of the calculations in this Article where such percentage shall be expressed to 3 decimal places;

"Cash Equivalent" means, in relation to any deferred consideration, the sum agreed between the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and 50% of the class B ordinary shares (in issue prior to Conversion) (or, failing such agreement, certified by the Ratchet Valuer) as being in their opinion the current market value of the right to receive that consideration and, in relation to any non-cash consideration, the sum agreed between the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares (in issue prior to Conversion) (or, failing such agreement, certified by the Ratchet Valuer) as being in their opinion the current market value of that non-cash consideration;

"Conversion" means the cancellation of class A ordinary shares in accordance with the provisions of this Article;

"Conversion Date" means the date of the first occurring Conversion Event;

"Conversion Event" means a Listing, a Sale or a Liquidation;

"Fresh Issue" means any shares, PECs (if any), loan notes (if any), deep discount bonds (if any), debenture (if any) or other security (if any) of the Company or any other member of the Group subscribed for by the Investors subsequent to the Completion Date and before the Conversion Date;

"Liquidation" means the making of a winding up order by the court or the passing of a resolution by the shareholders that the Company be wound up and liquidated;

"Market Capitalisation" or "MC" means:

(a) in the case of Listing, the market value of the Equity Shares in issue (on the assumption that Conversion has occurred) determined by reference to the new issue price of any shares to be issued on Listing or, if there is no new issue, the price at which any such Equity Shares are to be placed or offered for sale for the purposes of Listing (where, if the shares to be issued on Listing are not Equity Shares the Ratchet Valuer shall be requested to take account of any reorganisation or recapitalisation which occurs on or immediately prior to Listing and to certify what the value of Equity Shares would be in determining Market Capitalisation) less (i) such proportion of market value as shall be equal to the proportion which the total number of Equity Shares to be issued on Listing will, immediately following their issue, bear to the number of Equity Shares then in issue; and (ii) the costs of the Listing (if any) borne by the shareholders (or any of them);

(b) in the case of a Sale, the aggregate cash consideration payable by the relevant purchasers for the Equity Shares (on the assumption that the entire issued share capital of the Company is acquired by them pursuant to the Sale) plus, to the extent that consideration shall be so payable otherwise than in cash or shall be so payable on deferred terms, the Cash Equivalent of that consideration less the costs of the Sale (if any) borne by the shareholders (or any of them); and

(c) in the case of a Liquidation the aggregate amount, including the Cash Equivalent of any non-cash consideration, which the holders of Equity Shares will receive on completion of the Liquidation;

"NA" as defined in paragraph 2.5 below;

"Ratchet Valuer" means an independent firm of accountants agreed between the Company, the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares (or, failing such agreement, an independent firm of accountants nominated as may be provided for in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company) in each case acting as an expert and not as an arbiter;

"Relevant Market Capitalisation" as defined in paragraph 2.2.3 below;

"Threshold Amount" means the amount, expressed in Euro, at which Total Return is equal to  $2.75 \times$  Total Investment;

"TMM" as defined in paragraph 2.2.2 below;

"Total Investment" means the aggregate amount of all subscription monies paid by the Investors in respect of the shares, the preference shares, and the PECs (if any) and any subscription monies paid by the Investors in respect of any Fresh Issue; and

"Total Return" means the aggregate amount of:

(a) all dividends received by the Investors on the preference shares, the class A ordinary shares and any Fresh Issue from the date of their respective issue to and including the Conversion Date;

(b) interest (excluding default interest and penalties) received by the Investors on any PECs (if any) or Fresh Issue from the date of their issue to and including the Conversion Date;

(c) redemption moneys received by the Investors on the redemption or repayment of any class A ordinary shares, preference shares, PECs (if any) or Fresh Issue redeemed or repaid prior to the Conversion Date;

(d) redemption moneys received by the Investors on the redemption or repayment of any class A ordinary shares, preference shares, PECs (if any) or Fresh Issue redeemed or repaid on or following the Conversion Date in connection with the relevant Conversion Event; and

(e) moneys received by the Investors on a return of capital in respect of class A ordinary shares or on any Fresh Issue; excluding, for the avoidance of doubt, any arrangement fee or directors fees or other fees and expenses payable to the Investors or any Investor Director or as may be provided for in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company.

## **2. Conversion Calculations.**

2.1. Unless the results of the calculations required to be made under this Article have already been agreed by the persons referred to in paragraph 2.1.4 below, and, for these purposes, agreement may mean the agreement of a mechanism by which the number of class A ordinary shares to be cancelled shall be calculated where, for example, the ultimate proceeds available on the occurrence of the Conversion Event shall not be known until the occurrence of that Conversion Event (for example, in the case of a Listing where the listing price shall not be known until at or just prior to the point of Listing), the directors of the Company shall at least 14 days prior to the Conversion Date:

2.1.1. estimate the timing of the Conversion Date;

2.1.2. procure that the calculations provided for in paragraph 2.2 of this Article are made;

2.1.3. determine their opinion of the current market value of the right to receive any deferred consideration and/or non-cash consideration (if required) and that the other calculations provided for are made in accordance with this Article insofar as necessary to enable the provisions of paragraph 5 of this Article to be given effect; and

2.1.4. notify shareholders holding at least 50% of the class A ordinary shares and shareholders holding at least 50% of the class B ordinary shares of the results of such calculations. The holders of such class A ordinary shares and such class B ordinary shares and the directors of the Company shall use all reasonable endeavours to reach agreement as to the accuracy of such calculations in such period, to record that agreement in writing signed by or on behalf of the holders of not less than 50% of the class A ordinary shares and the holders of not less than 50% of the class B ordinary shares and, if they fail to do so, to procure the determination thereof by the Ratchet Valuer who shall issue a certificate accordingly. Any such written agreement and any such certificate shall, in the absence of manifest error, be final and binding on all shareholders, each of whom shall be sent a copy as soon as practicable following its issue.

2.2. For the purposes of determining the number of class A ordinary shares to be cancelled on Conversion the calculations set out in this paragraph shall be carried out immediately prior to Conversion.

2.2.1. The MC shall be calculated.

2.2.2. An amount of proceeds shall be calculated which, if it were received by the Investors on the Conversion Date in respect of their class A ordinary shares would result in the Investors receiving a Total Return equal to the Threshold Amount. Such amount shall be referred to as "TMM".

2.2.3. The value of MC at which the Investors would receive a share of the MC equal to TMM shall be calculated. Such amount shall be referred to as the "Relevant Market Capitalisation".

2.3. If MC is less than the Relevant Market Capitalisation then no Conversion shall take place.

2.4. If MC is greater than or equal to the Relevant Market Capitalisation then the class B ordinary shares shall be entitled to receive B% of MC up to an amount equal to the Relevant Market Capitalisation and, in respect of the amount by which MC exceeds the Relevant Market Capitalisation, shall be entitled to receive an amount equal to B% times 2.92 of such amount.

2.5. If paragraph 2.4 applies, the total amount of MC to be attributed to the class B ordinary shares and the class A ordinary shares and the relative percentages of MC to which the class B ordinary shares and class A ordinary shares are entitled on the application of paragraph 2.4 shall be calculated. Following this calculation, the number of class A ordinary shares that it is necessary to cancel to result in the remaining class A ordinary shares after cancellation representing a percentage of the issue share capital of the Company equal to the percentage of MC calculated under this paragraph to

which the class A ordinary shares are entitled to receive shall be calculated. Such number of class A ordinary shares shall be referred to as "NA".

**3. Change in Circumstances.** If after any such certification as referred to in paragraph 2.1 has been made there shall be any change in the MC or Total Return, the procedures set out in the preceding paragraphs of this Article shall be repeated (as often as required) and the calculations recomputed accordingly except to the extent the shareholders and the Company agree a computer model or mechanism which is to be used to make such further calculations and authorise some person to update the applicable inputs for such model or mechanism.

**4. Cancellation of class A ordinary shares.**

4.1. On the first occurring Conversion Event a number of class A ordinary shares equal to NA shall be automatically cancelled (subject to the requirements and formalities required by law) such cancellation to take place among all shareholders holding A Ordinary Shares pro rata to the number of A Ordinary Shares held by them prior to such cancellation and natural roundings shall be applied in the case where fractions of shares would otherwise result.

4.2. The Company shall inform the holders of class A ordinary shares and the holders of class B ordinary shares of the results of the calculations or determinations set out in paragraphs 2. and 4. forthwith upon their being made available.

4.3. If for any reason it is not possible to cancel any class A ordinary share in accordance with the terms of this Article and the requirements and formalities of Luxembourg law, each of the shareholders hereby agrees that the Market Capitalisation shall be allocated between the Equity Shares in accordance with the intentions of this Article.

**" Art. 20. Definitions.** In these articles of incorporation, unless the context otherwise requires, the following words shall have the following meanings:

"Adjustment Date" means the date that is twelve months after the Entitlement Date of the relevant preference share and then each anniversary thereof;

"Employee Member" means any shareholder who is a trust for the benefit of employees of the Group, any shareholder who is or was an employee of any member of the Group, any Manager Investment Vehicle and any person who acquired shares from any such shareholder pursuant to Article 5-3;

"Entitlement Date" means the date of issue of the relevant preferred share;

"Equity Shares" means all issued ordinary shares in the capital of the Company (which for the avoidance of doubt shall exclude all preference shares);

"Fair Price" means the price for class B ordinary shares or preference shares determined as may be set forth in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company. The provisions of Article 5-4 shall be suspended while the Fair Price is determined;

"Family Settlement" means in relation to any Employee Member any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the shares in question is, for the time being, vested in any person other than the Employee Member concerned and/or his Privileged Relations;

"Financial Institution" means any institution as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"For Cause Leaver" means a Leaver where the cessation of employment is as a result of him being summarily dismissed for gross misconduct (or similar);

"Group" means the Company and each of its subsidiaries (as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company) and member of the Group shall be construed accordingly;

"Investor" means any holder of any class A ordinary shares, class B ordinary shares and/or preference shares as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"Investor Director" means the director(s) of the Company designated as such by the holder of class A ordinary shares;

"Investor Director Consent" means the written consent of an Investor Director;

"Joint Investment Company" means a company as may be defined as such in an agreement (if any) binding on the shareholders of the Company and the Company;

"Joint Shares" means the shares of the Joint Investment Company;

"Leaver" means any holder of shares or any Manager who is employed by and/or is a director of the Company or a relevant member of the Group from time to time (other than an Investor Director) and who serves or is served with notice of termination of his employment and/or directorship with all members of the Group by whom he is employed or of which he is a director or who dies or who ceases to be an employee and/or director of the Company or any such member of the Group (whether or not his contract of employment is validly terminated and/or whether or not such termination is unfair or otherwise) or who ceases to be an employee and/or director of a member of the Group because such member of the Group ceases to be a member of the Group and does not continue (or is not immediately re-employed) as an employee and/or director of the Company or any other member of the Group. Any reference to a Leaver shall include any person who becomes entitled to a Leaver's shares by transmission to a person following the death or bankruptcy of a Leaver;



"Listing" means the admission of the Company's, a holding company of the Company put in place for the purpose or another member of the Group's equity securities to trading on any investment exchange becoming effective and "List" and "Listed" shall be construed accordingly;

"Manager" means any employee of any member of the Group who holds his investment in class B ordinary shares of the Company directly;

"Manager Investment Vehicle" means a company wholly owned by an employee or former employee of any member of the Group who either holds his shares or the Joint Shares;

"Non-employee Member" means any shareholder who is not an Employee Member;

"Original Employee Member" means each Employee Member other than an Employee Member who became an Employee Member by reason of a Permitted Transfer pursuant to Article 5-3;

"Original Investor" means any Investor as of 27 April 2011;

"Other Leaver" means any Leaver other than a For Cause Leaver;

"PECs" means the preferred equity certificates which may be issued by the Company;

"Permitted Transferee" means, in respect of any Employee Member, any Privileged Relation or Family Settlement of that Employee Member;

"Preference Adjusted Value" means for each preference share, its Preference Subscription Price increased on each Adjustment Date of preference share by the amount of the cumulative distribution rights of such preference share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid;

"Preference Rate" means 12% per annum;

"Preference Subscription Price" means the subscription price of the relevant preference shares at the time of subscription (increased as the case may be by the relevant pro rata portion of any contribution to reserves and relating to preference shares);

"Privileged Relation" means in respect of any Employee Member the parent or spouse or brother or sister of the Employee Member or any lineal descendent of the Employee Member and for these purposes the step-child or adopted child of any person shall be deemed to be that person's lineal descendent;

"Sale" means the acquisition by any person (or persons who in relation to each other are acting in concert) (other than the Original Investor) of more than 50% of the Equity Shares of the Company;

"Termination Date" means the date on which the appointment of the Leaver is terminated in any way whatsoever, whether by the employee or the employer and whether such termination is lawful, unfair or otherwise

"Voting Rights" means the right to receive notice of, attend (in person or by proxy), speak (in person or by proxy) and vote (in person or by proxy) at general meetings of shareholders of the Company."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial de Nille Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve (l'«Actionnaire Unique»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée le 27 avril 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'actionnaire unique de Nille Acquisition S.A., une société anonyme établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée sous la dénomination de Phosphorus Lux S.A. suivant acte reçu du notaire soussigné le 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 26 avril 2011, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à cinquante huit millions deux cent cinquante mille deux cent quatre vingt douze Couronnes norvégiennes et quatre-vingt-dix oere (NOK 58.250.292,90), représenté par (i) vingt et un millions quatre cent trente quatre mille cinquante quatre (21,434,054) actions ordinaires de classe A (ii) un million six cent vingt trois mille cent dix sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B et (iii) cinq cent cinquante neuf millions quatre cent quarante cinq sept cent cinquante huit (559.445.758) actions de préférence (ensemble les «actions») d'une valeur nominale de 10 oere norvégiens (NOK 0,10) chacune.

II. Que l'Actionnaire Unique est l'unique détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Insertion de nouveaux articles 5-2, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 et 5-8 et modification de l'article 20 dans les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 5-2. Transfert d'actions - Généralités.** Aucun transfert d'actions et/ou de PECs, ou intérêt dans des actions et/ou de PECs, aucun transfert de titres pouvant être émis par la Société, ou intérêt dans ces titres ne peut être effectué, à l'exception des cas prévus par les présents statuts ou les dispositions d'un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

Chaque actionnaire s'engage individuellement à n'octroyer aucune sûreté sur, à ne créer aucun intérêt dans, ou n'envisage de traiter ou de transférer un intérêt dans une action, un PEC ou autres titres (le cas échéant) émis par la Société à une personne sans l'Accord de l'Administrateur Investisseur, sauf s'il est fait conformément aux dispositions de l'article 5-3, de l'article 5-5, de l'article 5-6 et de l'article 5-7.

La Société s'engage à n'inscrire aucune personne comme le détenteur d'actions si celle-ci n'a pas signé et remis à la Société un contrat d'adhésion par lequel elle accepte d'être engagée par un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

Tout transfert d'actions ordinaires de classe A doit être accompagné d'un transfert de la même proportion de PECs et d'actions préférentielles (le cas échéant) alors détenues par le cédant concerné. Tout transfert de PECs (le cas échéant) et d'actions de préférence (le cas échéant) doit être accompagné par un transfert dans les mêmes proportions d'actions ordinaires de classe A et d'actions de préférence et/ou de PECs (le cas échéant) de manière appropriée.

### **Art. 5-3. Transferts autorisés.**

1. Les transferts d'actions suivants peuvent être effectués sans restriction quant au prix ou autrement et sans obligation d'offrir ces actions en vertu des dispositions de l'Article 54, ces transferts étant les suivants:

- (i) envisagés dans un accord (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société;
- (ii) par tout Investisseur à toute société holding de cet Investisseur ou toute filiale directe ou indirecte d'une telle société holding;
- (iii) par un Membre Non-Employé détenant des actions en tant que nommée ou trust (directement ou indirectement) dans le cadre d'un plan de participation des employés à tout autre nommée ou trustee du même plan;
- (iv) par tout nommée ou représentant (trustee) à tout autre nommée ou représentant (trustee) du même Membre Non-Employé ou par tout nommée ou représentant (trustee) au Membre Non-Employé qui les détient pour son compte;
- (v) par tout Membre Employé d'Origine à tout Cessionnaire Autorisé avec l'Accord de l'Administrateur Investisseur (toujours sous réserve du respect par ce cessionnaire des dispositions du paragraphe 3 de l'Article 5-2) et exigeant dans les formes jugées satisfaisantes par l'Administrateur Investisseur (y compris une procuration en relation avec ces actions) que ce cessionnaire soit lié par les dispositions de l'Article 5-5 comme si ce cessionnaire était le Membre Employé d'Origine et les actions transférées restaient détenues par le Membre Employé d'Origine;
- (vi) par les représentants (trustees) de tout Membre Employé aux bénéficiaires de ce Membre Employé (ou l'un d'eux) tel que l'Administrateur Investisseur peut l'approuver et/ou par tout membre aux représentants de ce Membre Employé pour les détenir en fiducie (trust) au profit des bénéficiaires du Membre Employé;
- (vii) par tout Véhicule d'Investissement de la Direction, à un Gérant qui détient l'intégralité des actions dans le Véhicule d'Investissement d'un Gérant; ou
- (viii) par la Société d'Investissement Commune à tout Gérant (le cas échéant) qui détient des Actions Communes; ou
- (ix) par toute Institution Financière ou un fond ou le general partner de tout fond:
  - (a) aux détenteurs de parts dans, ou un nommée ou trustee des détenteurs de parts dans, ou actionnaires de, ou membres de, ou investisseurs dans une telle Institution Financière ou fond (tel qu'applicable);
  - (b) un nommée ou trustee de cette Institution Financière ou fond (tel qu'applicable);
  - (c) à un autre fond (ou nommée ou trustee de cet autre fond) qui est géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que le cessionnaire ou par tout membre du même groupe de sociétés de ce gérant ou conseiller;
- (x) par l'Investisseur Original à toute autre Institution Financière (ou tout fond ou le general partner de tout fond qui est géré ou conseillé par un gérant ou un conseiller dans le même groupe de sociétés que cette Institution Financière),

étant entendu qu'un transfert n'est pas autorisé en vertu de ce paragraphe (x) dans la mesure où il aurait pour conséquence que l'Investisseur Original détiendrait 50% ou moins de la totalité de Droits de Vote; et/ou

(xi) par tout actionnaire, avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'actions représentant pas moins de 75% de la totalité des Droits de Vote, étant entendu qu'un transfert n'est pas autorisé en vertu de ce paragraphe (xi) dans la mesure où il aurait pour conséquence que l'Investisseur Original détiendrait 50% ou moins de la totalité de Droits de Vote.

2. Si une personne à laquelle des actions ont été transférées en vertu des paragraphes à l.(viii) ci-dessus cesse la relation requise avec le cédant d'origine de ces actions, ces actions seront retransférées au cédant d'origine (ou à toute autre personne ayant la relation requise avec le cédant d'origine) sans délai dès lors que la relation cesse et si le détenteur de ces actions ne procède pas à ce transfert, ce détenteur sera censé avoir envoyé une Notice de Transfert séparée en relation avec toutes les actions alors détenues par lui et les dispositions de l'Article 5-4 s'appliqueront, sauf pour le Prix Spécifié qui sera censé être le Juste Prix.

#### **Art. 5-4. Droit de préemption pour les Transferts.**

1. A l'exception des cas prévus à l'Article 5-3, à l'Article 5-5 et aux Articles 5-6 à 5-7 et sous réserve du paragraphe 12 du présent article, aucun actionnaire ni aucune personne autorisée par transmission ne peut transférer ou disposer de ou accepter le transfert ou la disposition de ou l'octroi d'un intérêt ou droit dans une quelconque action à aucune personne (un «cessionnaire») pour les besoins de cet Article 5-4 sans avoir procédé à une première offre de transfert aux détenteurs d'actions au moment donné (autres que le cessionnaire proposé). Cette offre peut concerner toutes les actions ou seulement une partie des actions détenues par le cédant, doit être faite par le cédant moyennant l'envoi d'un avis écrit (une «Notice de Transfert») et acceptation de l'offre sera soumise à l'acquisition de PECs (le cas échéant) et/ou actions préférentielles et/ou tout autre titre (le cas échéant) (de la Société ou de tout autre membre du Groupe selon les termes spécifiés dans la Notice de Transfert) et le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'appliquera.

2. Chaque Notice de Transfert devra spécifier le nombre et la classe des actions offertes (les «Actions à Vendre») et (sauf si la Notice de Transfert est jugée être remise conformément aux présents statuts) le prix auquel les Actions à Vendre sont offertes (le «Prix Spécifié») ainsi que l'identité du/des cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) et désignera les administrateurs de la Société comme les agents du cédant pour la vente des Actions à Vendre aux autres détenteurs d'actions (autres que le cédant).

3. Sous réserve du paragraphe 12. du présent article, dès réception ou réception estimée de la Notice de Transfert par la Société, les administrateurs de la Société enverront immédiatement un avis écrit aux actionnaires (autres que le cédant) indiquant le nombre et la description des Actions à Vendre et le Prix Spécifié et (si la Notice de Transfert est jugée être remise conformément aux présents statuts) l'identité du/des cessionnaire(s) proposé(s) et invitant chacun de ces actionnaires à répondre à la Société moyennant un avis écrit dans les soixante jours (la «Période de l'Offre» s'il souhaite acquérir, et si tel est le cas, le nombre maximum d'Actions à Vendre («Maximum») qu'il souhaite acquérir, et doit également envoyer immédiatement une copie de cet avis au cédant. Un actionnaire qui, en vertu de cet avis, exprime son souhait d'acquérir des Actions à Vendre, est désigné ci-dessous un «Acquéreur».

4. Dans les 10 jours suivant l'expiration de la Période de l'Offre, les administrateurs de la Société devront, sous réserve du paragraphe 6. du présent article, allouer les Actions à Vendre à ou parmi les Acquéreurs et cette allocation sera faite dans la mesure du possible de la manière suivante:

- si le cédant est un Membre Employé, premièrement aux employés actuels ou potentiels de la Société ou tout autre membre du Groupe ou un trust établi au profit de ces employés ou anciens employés (ou, afin d'éviter tout doute, une combinaison des deux) (dans chaque cas, tel qu'approuvé par l'Administrateur Investisseur), deuxièmement aux autres Membres Employés et troisièmement aux Membres Non-Employés; ou

- si le cédant est un Membre Non-Employé, aux Acquéreurs qui ne sont pas des Membres Non-Employés (et, afin d'éviter tout doute, aucune allocation ne sera faite aux Membres Employés).

5. Chaque allocation parmi les personnes concernées identifiées au paragraphe 4. du présent article sera faite, en cas de litige, au prorata du nombre d'actions de la classe concernée détenues par elles mais les allocations individuelles ne devront pas excéder le Maximum que l'Acquéreur concerné a exprimé vouloir acquérir.

6. Si la Notice de Transfert indique que le cédant ne souhaite pas transférer une partie seulement des Actions à Vendre, aucune allocation ne sera faite à moins que toutes les Actions à Vendre ne soient allouées.

7. Immédiatement au moment de la réalisation de cette allocation, les Acquéreurs qui ont fait l'objet de cette allocation devront payer à la Société (en tant qu'agent du cédant) le Prix Spécifié pour, et accepter un transfert des, Actions à Vendre qui leur ont été allouées respectivement et le cédant sera tenu, immédiatement après paiement du Prix Spécifié tel que mentionné ci-dessus, de remettre à la Société (ou une partie nommée par la Société, dans chaque cas, en tant qu'agent du cédant) les documents requis en vue de transférer ces Actions à Vendre aux Acquéreurs respectifs.

8. Si, dans tous les cas, le cédant, après qu'il a été tenu de transférer les Actions à Vendre tel que mentionné ci-avant, ne procède pas à un tel transfert, la Société pourra recevoir le Prix Spécifié et les administrateurs de la Société pourront nommer une personne en vue de signer les instruments de transfert de ces Actions à Vendre en faveur des Acquéreurs et fera procéder à l'inscription de ces Acquéreurs dans le registre des actionnaires en tant que propriétaire des Actions à Vendre qui leur ont été allouées tel que mentionné ci-avant et garderont le Prix Spécifié en dépôt pour le compte du cédant.

L'établissement d'un récépissé par la Société donne décharge aux Acquéreurs et après que leurs noms auront été inscrits au registre des actionnaires en vertu du pouvoir pré mentionné, la validité des transactions ne pourra plus être remise en cause par quiconque.

9. Si, à l'expiration de la période de 10 jours mentionnée au paragraphe 4. du présent article ci-dessus, aucune des Actions à Vendre n'a été allouée conformément aux dispositions de cet Article, le cédant peut à tout moment pendant une période de 60 jours après expiration de ladite période de 10 jours, transférer ces Actions à Vendre non allouées au (x) cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) spécifié(s) dans la Notice de Transfert, ou à toute autre personne à un prix n'étant pas inférieur au Prix Spécifié à condition que:

- si la Notice de Transfert contient la déclaration mentionnée au paragraphe 6. de cet Article, le cédant ne pourra transférer aucune de ces Actions à Vendre non allouées sauf si, en totalité, toutes ces Actions à Vendre non allouées sont transférées; et/ou

- les administrateurs de la Société peuvent demander, pour des raisons valables, que ces Actions à Vendre soient transférées au cessionnaire dans le cadre d'une vente de bonne foi pour une contrepartie telle qu'indiquée dans la Notice de Transfert sans aucune déduction, rabais ou prime, quels qu'ils soient, et si tel n'est pas le cas, les administrateurs pourront refuser d'inscrire l'instrument de transfert; et/ou

- si la Notice de Transfert établit une acceptation de l'offre conditionnelle telle que mentionnée au paragraphe 1. de cet Article, ou si le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'applique, le cédant ne pourra transférer aucune de ces Actions à Vendre non allouées sauf si le cessionnaire acquiert la proportion concernée de PECs, actions préférentielles et/ou autres titres (le cas échéant) tel qu'indiqué dans la Notice de Transfert.

10. Les restrictions de transfert contenues dans cet Article 5-4 s'appliquent, en vertu de la loi ou autrement, à tous les transferts et transmissions d'actions.

11. Lorsqu'un actionnaire ou une autre personne est censé(e) avoir envoyé, en vertu des présents statuts, une Notice de Transfert en relation avec des actions, cette Notice de Transfert sera censée ne pas contenir la condition mentionnée au dernier alinéa du paragraphe 9 de cet Article ou la déclaration mentionnée au paragraphe 6. de cet Article (mais le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'appliquera, le cas échéant).

12. Si le cédant est un Membre Employé, le conseil d'administration peut, nonobstant les dispositions qui précèdent de cet Article 5-4, allouer tout ou partie des Actions à Vendre aux employés existants ou potentiels de la Société ou à tout autre membre du Groupe et/ou à un trust établi au profit de ces employés ou employés potentiels, auquel cas les dispositions des paragraphes 3. à 7. (compris) et 9. de cet Article ne s'appliqueront pas aux Actions à Vendre allouées en vertu de ce paragraphe 12. Afin d'éviter tout doute, les dispositions de cet Article 5-4 s'appliquent à toute Action à Vendre non allouée en vertu de ce paragraphe 12.

#### **Art. 5-5. Transferts obligatoires.**

1. Le conseil d'administration peut, à tout moment à partir du moment où un Gérant devient un Quittant, jusqu'à expiration de neuf mois à compter de la Date de Départ, envoyer un avis écrit soit au Quittant, soit à tout Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant ou à tout Cessionnaire Autorisé du Quittant, détenant soit des actions ordinaires de classe B ou des Actions Communes, impliquant que le Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant (le cas échéant) soit:

- offre à la vente tout ou partie des Actions Communes détenues par ce Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant; ou

- offre à la vente tout ou partie des actions ordinaires de classe B détenues par ce Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant; ou

- offre à la vente tout ou partie des actions ordinaires de classe B détenues par la Société d'Investissement Commune au nom du quittant ou du Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant, (une «Notice de Transfert Obligatoire»).

2. Dès l'envoi d'une Notice de Transfert Obligatoire, le Quittant et/ou son Véhicule d'Investissement de la Direction et/ou tout Cessionnaire Autorisé (le cas échéant) est censé avoir envoyé une Notice de Transfert en relation avec ces actions ordinaires de classe B ou Actions Communes, le cas échéant, (et cette Notice de Transfert estimée remplacera toute Notice de Transfert précédente qui n'a pas été exécutée) et, sous réserve du paragraphe 3. de cet Article, les dispositions de l'Article 5-4 s'appliqueront.

3. L'envoi estimé d'une Notice de Transfert en vertu du paragraphe 2. de cet Article est censé indiquer le Prix Spécifié en relation avec toute action ordinaire de classe B. L'objet de la Notice de Transfert estimée doit être:

- en relation avec un Bon Quittant, le plus bas du:

- (a) prix payé par le Quittant concerné et/ou son Véhicule d'Investissement de la Direction (tel qu'applicable) (y compris toute prime payée y relative); et

- (b) Juste Prix; et

- en relation avec un Autre Quittant, le Juste Prix.

4. [Intentionnellement laissé vide]

5. Le conseil d'administration peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite à la Société et au Quittant (dans la Notice de Transfert Obligatoire ou autrement), avant l'expiration de neuf mois à compter de la Date de fin de Contrat, spécifier

(i) que seulement une partie ou aucune des actions ordinaires de classe B ou Actions Communes du Quittant et/ou de son Véhicule d'Investissement de la Direction et/ou de ses Cessionnaires Autorisés (tel qu'applicable) ne font l'objet de la Notice de Transfert estimée; (ii) qu'un Bon Quittant est considéré comme un Autre Quittant pour les besoins de cet Article 5-5; et/ou (iii) que le Prix Spécifié est plus élevé que celui déterminé conformément au paragraphe 3. de cet Article 5-5 et peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite au Quittant, suspendre l'opération des dispositions de l'Article 5-4 pour la totalité ou une quelconque partie de cette période de douze mois.

#### **Art. 5-6. Investisseur Drag-Along.**

1. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts et, en particulier, les dispositions de l'Article 5-4, les détenteurs de 50% ou plus des actions ordinaires de classe A (dans cet Article et à l'Article 5-7, le «Vendeur») peuvent (sans considération ni conformité à l'Article 5-4) accepter de vendre ou de transférer (la «Vente Concernée») des actions représentant pas moins de 50% des Droits de Vote à toute personne, quelle qu'elle soit (ensemble avec les personnes agissant de concert avec eux) (dans cet Article, l' «Acquéreur»). Une Vente Concernée ne peut être qu'une Vente Concernée pour les besoins de cet Article 5-6 s'il s'agit d'une transaction de bonne foi à des conditions normales. Si cette Vente Concernée devient inconditionnelle, ou est supposée le devenir à tous les égards, l'Acquéreur peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite à la Société soit avant, mais pas plus tard que 60 jours après que la Vente Concernée soit devenue inconditionnelle à tous les égards, demander à la Société en tant qu'agent de l'Acquéreur, d'envoyer les notices (dans cet Article, chacune une «Notice d'Acquisition Obligatoire») à tous ou à une partie des actionnaires spécifiés par l'Acquéreur, qui ne participent pas à ce moment-là à cette Vente Concernée (les «Autres Actionnaires») leur demandant de vendre toutes (et non seulement une partie) leurs actions à l'Acquéreur ou une personne ou entité nommée par l'Acquéreur pour une contrepartie par action (y compris toute contrepartie contingente ou différée) (dans la mesure où elle peut être certifiée à la date de la Notice d'Acquisition Obligatoire) qui n'est pas inférieure à la contrepartie payable au Vendeur en relation avec ses actions et dans les mêmes formes, étant entendu que cette contrepartie payable au Vendeur peut être réduite par l'Acquéreur qui accepte de payer les frais associés à la Vente Concernée et la contrepartie payable aux Autres Actionnaires correspondra au montant net par action reçu par le Vendeur. Dans le cas d'actions de préférence, la contrepartie payable par action de préférence est limitée au Prix de Souscription de Préférence plus les Droits de Souscription de Préférence accumulés et non payés à compter de la Date d'Emission.

2. La Société devra immédiatement envoyer la Notice d'Acquisition Obligatoire après que demande lui en aura été faite et les Autres Actionnaires pourront transférer leurs actions à quiconque, à l'exception de l'Acquéreur ou une personne identifiée par l'Acquéreur. Chaque Notice d'Acquisition Obligatoire devra indiquer la même date (n'étant pas inférieure à 7, ni supérieure à 21 jours suivant la date de la Notice d'Acquisition Obligatoire) pour la réalisation du transfert d'actions concerné à l'Acquéreur ou une personne identifiée par l'Acquéreur (la «Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire»). La Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire doit correspondre à la date à laquelle l'Acquéreur procède à l'acquisition des actions avec les Autres Actionnaires (étant une date correspondant à ou après la Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire et étant une date correspondant à ou après (mais pas avant) la date à laquelle le transfert des actions dans le cadre de la Vente Concernée est réalisé).

3. L'Acquéreur doit être prêt et capable de réaliser l'acquisition de toutes les actions ayant fait l'objet d'une Notice d'Acquisition Obligatoire à la Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire. Tout transfert en vertu d'une Notice d'Acquisition Obligatoire ne doit pas exiger des Autres Actionnaires concernés qu'ils envoient une Notice de Transfert.

4. Si dans tous les cas, un Autre Actionnaire n'a pas, à la Date de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire ou avant, transféré ses actions à l'Acquéreur ou à une personne identifiée par l'Acquéreur en contrepartie du paiement du prix correspondant:

- les administrateurs de la Société autoriseront une personne à signer et remettre pour son compte tous documents de transfert nécessaires en faveur de l'Acquéreur ou de la personne identifiée par l'Acquéreur;

- la Société recevra la contrepartie relative à ces actions; et

- la Société fera inscrire au registre des actionnaires l'Acquéreur (ou la personne identifiée par l'Acquéreur) comme le détenteur des actions concernées. La Société gardera la contrepartie en dépôt pour le compte des Autres Actionnaires mais ne devra pas spéculer ou payer des intérêts sur cette contrepartie. L'établissement d'un récépissé par la Société donnera décharge de la réception du prix des actions concernées. La Société utilisera la contrepartie reçue en paiement aux Autres Actionnaires contre remise par les Autres Actionnaires du certificat (le cas échéant) relatif aux actions ou une indemnité dans les mêmes formes et la même substance que la Société jugera acceptables. Une fois le nom de l'Acquéreur ou de la personne identifiée par l'Acquéreur inscrit dans le registre des actionnaires à la suite des pouvoirs conférés ci-dessus, la validité d'une telle procédure ne pourra être remise en cause par quiconque.

5. Afin d'éviter tout doute, rien dans les présents statuts ne pourra empêcher l'émission d'une nouvelle Notice d'Acquisition Obligatoire immédiatement avant ou suivant l'expiration ou le retrait d'une Notice d'Acquisition Obligatoire existante, et dans ce cas, la nouvelle notice remplacera et révoquera toute notice précédente même si la période d'acceptation et d'acquisition telle qu'indiquée dans la Notice d'Acquisition Obligatoire originale peut ne pas avoir expiré.

6. Lorsqu'une personne a le droit de souscrire à des actions dans la Société avant une Vente Concernée, alors l'Acquéreur peut lui envoyer une Notice d'Acquisition Obligatoire (au même moment que toutes les autres Notices d'Acquisition Obligatoire ou autrement) même si cette personne n'est pas, au moment de l'envoi, le détenteur d'actions

et, dans un tel cas, la Notice d'Acquisition Obligatoire doit être en relation avec les actions que la personne concernée obtiendra au moment de l'exercice de ses droits de souscription avant la réalisation de la Vente Concernée.

#### **Art. 5-7. Tag-Along.**

1. Si, en conséquence de la Vente Concernée (en vertu du paragraphe 1 de l'Article 5-6), une personne ou des personnes (dans cet Article, l'«Acquéreur») acquiert des actions représentant 50% ou plus des Droits de Vote, la Société devra immédiatement le notifier à tous les actionnaires en conséquence et tout actionnaire qui n'a pas participé à la Vente Concernée en vertu du paragraphe 1. de l'Article 5-6 peut, moyennant un avis écrit envoyé à la Société dans les 60 jours de cette notification, demander à la Société en tant qu'agent de cet actionnaire d'envoyer une notice (dans cet Article, une «Notice d'Acquisition Obligatoire») à l'Acquéreur lui demandant d'acquérir toutes les actions de cet actionnaire pour une contrepartie par action (y compris toute contrepartie contingente ou différée) inférieure à la contrepartie payable au Vendeur en relation avec ses actions et dans les mêmes formes, étant entendu que cette contrepartie payable au Vendeur peut avoir été réduite par l'Acquéreur ayant accepté de payer les frais associés à la Vente Concernée et la contrepartie payable à cet actionnaire correspondra au montant net par action reçu par le Vendeur. La Société enverra la Notice d'Acquisition Obligatoire immédiatement dès réception de toute notice écrite par un actionnaire. En cas d'actions de préférence, la contrepartie payable par action de préférence sera limitée au Prix de Souscription de Préférence plus les Droits de Distribution de Préférence accumulés et non payés à compter de la Date d'Emission

2. L'Acquéreur doit procéder à l'acquisition de toutes les actions ayant fait l'objet d'une Notice d'Acquisition Obligatoire et pas plus tard que 21 jours à compter de la date d'envoi de la Notice d'Acquisition Obligatoire. La contrepartie est payable en intégralité et sans compensation. Tout transfert en vertu d'une Notice d'Acquisition Obligatoire ne doit pas exiger du cédant qu'il envoie une Notice de Transfert. Les administrateurs de la Société n'inscriront aucun transfert à l'Acquéreur et l'Acquéreur ne pourra pas exercer ou faire exercer un droit quelconque en relation avec toute action devant être transférée à l'Acquéreur jusqu'à ce que, dans chaque cas, l'Acquéreur ait rempli toutes ses obligations en vertu de cet Article. Si, et aussi longtemps que, l'Acquéreur ne respecte pas les dispositions de cet Article, les actions détenues par l'Acquéreur (y compris toute action détenue par l'Acquéreur avant la mise-en-oeuvre du présent Article) ne conféreront à l'Acquéreur aucun droit de recevoir une notice, de participer ou de voter à toute assemblée de la Société ou toute assemblée séparée des détenteurs d'actions de cette classe jusqu'à ce que les obligations de l'Acquéreur aient été remplies et ces actions ne conféreront à l'Acquéreur aucun droit de recevoir une notice, de participer ou de voter à toute assemblée de la Société à moins que et jusqu'à ce que l'Acquéreur ait rempli ses obligations en vertu de cet Article.

#### **Art. 5-8. Événement de conversion / Opération de Ratchet.**

1. Dans cet Article 5-8:

Tous les calculs sont faits en Couronnes Norvégiennes. Si un montant est payé ou reçu par les Investisseurs dans une devise autre que la Couronne Norvégienne, alors ce montant sera converti en Euro au taux de change pour l'achat d'Euros par la devise en question certifié par la Société comme prévalant à 11.00 heures (heure de Londres) le jour de réception du montant concerné par les Investisseurs, publié par la banque principale de compensation du Groupe.

«B%» signifie le pourcentage que les actions ordinaires de classe B représentent par rapport au nombre total d'Actions Equity émises immédiatement avant d'effectuer les calculs en vertu de cet Article, ce pourcentage devant être exprimé jusqu'à trois chiffres après la virgule;

«Equivalent en Espèces» signifie, en relation avec toute contrepartie différée, la somme convenue entre les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et 50% des actions ordinaires de classe B (émises avant la Conversion) (ou, si un tel accord n'a pas été trouvé, certifiée par l'Expert Ratchet) comme étant, à leur avis, la valeur de marché actuelle du droit de recevoir cette contrepartie et, en relation avec toute contrepartie autrement qu'en espèces, la somme convenue entre les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et des détenteurs de pas moins de 50% des détenteurs de classe B (émises avant la Conversion) (ou, si un tel accord n'a pas été trouvé, certifiée par l'Expert Ratchet) comme étant, à leur avis, la valeur de marché actuelle de cette contrepartie autrement qu'en espèces;

«Conversion» signifie l'annulation des actions ordinaires de classe A conformément aux dispositions de cet Article;

«Date de Conversion» signifie la date de survenance du premier Événement de Conversion;

«Événement de Conversion» signifie une Introduction en Bourse, une Vente ou une Liquidation;

«Emission Récente» signifie toute action, PECs (le cas échéant), note de prêts (le cas échéant), obligation à forte décote (deep discount bond) (le cas échéant), certificat de créances (le cas échéant) ou autre titre (le cas échéant) de la Société ou de tout autre membre du Groupe souscrit par l'Investisseur à la suite de la Date de Réalisation et avant la Date de Conversion;

«Liquidation» signifie l'exécution d'une ordonnance de mise en liquidation ou l'adoption d'une résolution des actionnaires en vue de dissoudre et liquider la Société;

«Capitalisation de Marché» ou «CM» signifie:

(a) dans le cas d'une Introduction en Bourse, la valeur de marché des Actions Equity émises (en supposant que la Conversion a eu lieu) déterminée par référence au nouveau prix d'émission des actions devant être émises pour l'Introduction en Bourse ou, s'il n'y a pas de nouvelle émission, le prix auquel ces Actions Equity doivent être placées ou offertes à la vente pour les besoins de l'Introduction en Bourse (si les actions devant être émises pour l'Introduction en Bourse

ne sont pas des Actions Equity, l'Expert Ratchet sera tenu de prendre en compte toute réorganisation ou recapitalisation qui intervient au moment de l'Introduction en Bourse ou immédiatement avant, et de certifier ce que la valeur des Actions Equity serait en déterminant la Capitalisation de Marché) moins (i) la proportion de la valeur de marché étant égale à la proportion du nombre total d'Actions Equity devant être émises au moment de l'Introduction en Bourse, immédiatement après leur émission, qui s'attacheront au nombre d'Actions Equity alors émises et (ii) les frais liés à l'Introduction en Bourse (le cas échéant) qui incombent aux actionnaires (ou certains d'entre eux);

(b) dans le cas d'une Vente, la contrepartie totale payable en espèces par les acquéreurs concernés pour les Actions Equity (en supposant que l'intégralité du capital social émis de la Société est acquis par eux dans le cadre de la Vente) plus, dans la mesure où la contrepartie peut également être payée autrement qu'en espèces ou selon des termes différés, l'Equivalent en Espèces de cette contrepartie moins les frais liés à la Vente (le cas échéant) incombant aux actionnaires (ou certains d'entre eux); et

(c) dans le cas d'une Liquidation, le montant total, y compris l'Equivalent en Espèces de toute contrepartie autrement qu'en espèces, que les détenteurs d'Actions Equity recevront au moment de la réalisation de la Liquidation;

«NA» tel que défini au paragraphe 2.5 ci-dessous;

«Expert Ratchet» signifie une société indépendante de comptables approuvée par la Société, les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et les détenteurs de pas moins de 50% des actions de classe B (ou, en l'absence d'un tel accord, une entreprise indépendante de comptables nommée tel que cela peut être prévu dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société), dans chaque cas agissant comme un expert et non comme un arbitre;

«Capitalisation de Marché Concernée» tel que défini au paragraphe 2.2.3 ci-dessous;

«Montant Seuil» signifie le montant, exprimé en Euros, par lequel le Revenu Total est égal à  $2,75 \times$  Investissement Total;

«TMM» tel que défini au paragraphe 2.2.2 ci-dessous;

«Investissement Total» signifie le montant total de toutes les sommes de souscription payées par les Investisseurs en relation avec les actions, les actions préférentielles, et les PECs (le cas échéant) et toutes sommes de souscription payées par les Investisseurs en relation avec une Emission Récente; et

«Revenu Total» signifie le montant total:

(a) de tous les dividendes reçus par les Investisseurs, actions préférentielles, les actions ordinaires de classe A et toute Emission Récente à compter de la date de leur émission respective jusqu'à, et y compris, la Date de Conversion;

(b) des intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard et des pénalités) perçus par les Investisseurs sur tout PEC ou Emission Récente à compter de la date de leur émission jusqu'à, et y compris, la Date de Conversion;

(c) des sommes reçues en remboursement par les Investisseurs pour le rachat ou le remboursement d'actions ordinaires de classe A, d'actions préférentielles, de PECs (le cas échéant) ou Emission Récente rachetées ou remboursées avant la Date de Conversion;

(d) des sommes reçues en remboursement par les Investisseurs pour le rachat ou le remboursement d'actions ordinaires de classe A, d'actions préférentielles, de PECs (le cas échéant) ou Emission Récente rachetées ou remboursées le jour de la Date de Conversion ou après, en relation avec l'Événement de Conversion concerné; et

(e) des sommes reçues par les Investisseurs dans le cadre d'un retour sur capital en relation avec les actions ordinaires de classe A ou d'une Emission Récente;

à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de tout frais de dossier, tantième ou autres frais et dépenses dus aux Investisseurs ou tout Administrateur Investisseur ou si prévu par un accord (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

## **2. Calculs pour la Conversion.**

2.1 A moins que les résultats des calculs requis en vertu de cet Article n'aient déjà été approuvés par les personnes mentionnées au paragraphe 2.1.4 ci-dessous et, à cette fin, une approbation pouvant signifier une acceptation du mécanisme selon lequel le nombre d'actions ordinaires de classe A devant être annulées sera calculé et, par exemple, le produit final disponible lors de la survenance d'un Événement de Conversion n'est pas connu jusqu'à la survenance de cet Événement de Conversion (par exemple, dans le cas d'une Introduction en Bourse où le prix de cotation n'est pas connu au jour de l'Introduction en Bourse ou juste avant), les administrateurs de la Société devront, 14 jours au moins avant la Date de Conversion:

2.1.1 estimer le calendrier de la Date de Conversion;

2.1.2 faire en sorte que les calculs prévus au paragraphe 2.2 de cet Article soient faits;

2.1.3 déterminer leur opinion sur la valeur de marché actuelle et sur le droit de recevoir toute contrepartie transmise et/ou contrepartie en espèce (si nécessaire) et que les autres calculs prévus sont réalisés conformément à cet Article dans la mesure nécessaire pour que les exigences du paragraphe 5 de cet Article prennent effet; et

2.1.4 notifier les résultats de ces calculs aux actionnaires détenant au moins 50% des actions ordinaires de classe A et aux actionnaires détenant au moins 50% des actions ordinaires de classe B. Les détenteurs de ces actions ordinaires de classe A et de ces actions ordinaires de classe B et les administrateurs de la Société devront fournir tous les efforts

raisonnables pour trouver un accord quant à l'exactitude de ces calculs pendant cette période, pour consigner cet accord par écrit signé par ou pour le compte des détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et des détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe B et, en l'absence d'un tel accord, devront le soumettre à l'Expert Ratchet qui établira un certificat en conséquence. Un tel accord écrit et un tel certificat seront, en l'absence d'erreur manifeste, finaux et engageront tous les actionnaires; chaque actionnaire recevra une copie aussi rapidement que possible après son établissement.

2.2 Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de classe A à annuler au moment de la Conversion, les calculs indiqués dans le présent paragraphe seront effectués immédiatement avant la Conversion.

2.2.1 La CM sera calculée.

2.2.2 Un montant des bonis sera calculé qui, s'il était reçu par les Investisseurs à la Date de Conversion en relation avec leurs actions ordinaires de classe A, aurait pour conséquence que ces Investisseurs recevraient un Revenu Total égal au Montant Seuil. Ce montant sera désigné le «TMM».

2.2.3 La valeur de la CM à laquelle les Investisseurs recevraient une action de la CM égale au TMM sera calculée. Ce montant sera désigné la «Capitalisation de Marché Concernée».

2.3 Si la CM est inférieure à la Capitalisation de Marché Concernée, alors la Conversion n'aura pas lieu.

2.4 Si la CM est supérieure ou égale à la Capitalisation de Marché Concernée, alors les actions ordinaires de classe B pourront recevoir B% de la CM à hauteur d'un montant égal à la Capitalisation de Marché Concernée et, en relation avec le montant par lequel la CM dépasse la Capitalisation de Marché Concernée, pourront recevoir un montant égal à B% fois 2,92 de ce montant.

2.5 Si le paragraphe 2.4 s'applique, le montant total de la CM devant être attribué aux actions ordinaires de classe B et aux actions ordinaires de classe A et aux pourcentages relatifs de la CM auxquels les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B ont droit par application du paragraphe 2.4, devra être calculé. Suite à ce calcul, le nombre d'actions ordinaires de classe A qui doivent être annulées pour que les actions ordinaires de classe A restantes après annulation représentent un pourcentage du capital social émis de la Société égal au pourcentage de la CM calculée conformément au présent paragraphe auquel les actions ordinaires de classe A ont droit, sera calculé. Ce nombre d'actions ordinaires de classe A sera désigné le «NA».

**3. Changement de Circonstances.** Si, à la suite d'une certification telle que mentionnée au paragraphe 2.1 a été faite, il y avait un changement dans la CM ou le Revenu Total, les procédures prévues dans les paragraphes précédents de cet Article devront être répétées (aussi souvent que cela est requis) et les calculs refaits en conséquence, sauf dans la mesure où les actionnaires et la Société conviennent d'une méthode de calcul ou un mécanisme pouvant être utilisé pour faire des calculs additionnels et autorisent une personne à mettre à jour les éléments applicables pour cette méthode ou ce mécanisme.

#### **4. Annulation d'actions ordinaires de classe A.**

4.1 Lorsque survient le premier Evénement de Conversion, un nombre d'actions ordinaires de classe A égal au NA sera automatiquement annulé (sous réserve des exigences et des formalités requises par la loi), cette annulation devant avoir lieu parmi les actionnaires détenant des actions ordinaires de classe A au prorata du nombre d'actions ordinaires de classe A qu'ils détiennent avant cette annulation et les chiffres seront arrondis en cas de fractions d'actions.

4.2 La Société doit informer les détenteurs d'actions ordinaires de classe A et les détenteurs d'actions ordinaires de classe B des résultats des calculs et des déterminations prévus aux paragraphes 2. et 4. sans délai dès qu'ils sont disponibles.

4.3 Si, pour quelque raison que ce soit, il n'est pas possible d'annuler des actions ordinaires de classe A selon les termes de cet Article et des exigences et formalités requises par la loi luxembourgeoise, chacun des actionnaires accepte par les présentes que la Capitalisation de Marché soit allouée parmi les Actions Equity conformément au présent Article.

**Art. 20. Définitions.** Dans les présents statuts, à moins que le contexte n'en dispose autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

«Date d'Ajustement» signifie la date située douze mois après la Date d'Emission de l'action de préférence concernée puis chaque anniversaire de cette date;

«Membre Employé» signifie tout actionnaire étant un trust au profit d'employés du Groupe, tout actionnaire qui est ou a été un employé d'un membre du Groupe, tout Véhicule d'Investissement de la Direction et toute personne qui a acquis des actions d'un actionnaire en vertu de l'Article 5-3;

«Date d'Emission» signifie la date d'émission de l'action de préférence concernée;

«Actions Equity» signifie toutes les actions ordinaires émises dans le capital de la Société (lesquelles, afin d'éviter tout doute, ne comprennent pas les actions préférentielles);

«Juste Prix» signifie le prix des actions ordinaires de classe B ou des actions préférentielles déterminé tel que prévu dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société. Les dispositions de l'Article 5-4 seront suspendues pendant la détermination du Juste Prix;

«Transaction Familiale» signifie, en relation avec tout Membre Employé tout trust ou trusts (résultant d'une transaction entre vifs ou d'une disposition testamentaire de quelque origine que ce soit ou ab intestat selon lequel/lesquels aucun



intérêt bénéficiaire immédiat dans les actions en question n'est, au moment donné, en faveur d'aucune personne autre que le Membre Employé concerné et/ou ses Parents Privilégiés;

«Bon Quittant» signifie un Quittant dont la cessation d'activité professionnelle est le résultat de son licenciement sommaire pour faute grave (ou assimilé);

«Institution Financière» signifie toute institution telle qu'elle peut être définie de cette manière dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société;

«Groupe» signifie la Société et chacune de ses filiales (tel que ce terme peut être défini dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société) et membre du Groupe sera interprété de la même façon;

«Investisseur» signifie tout détenteur d'actions ordinaires de classe A, d'actions ordinaires de classe B et/ou d'actions de préférence telles que définies dans un accord (le cas échéant) liant entre eux les actionnaires de la Société et la Société;

«Administrateur Investisseur» signifie l' (les) administrateur(s) de la Société désigné(s) en tant que tels par les détenteurs d'actions de classe A;

«Accord de l'Administrateur Investisseur» signifie l'accord écrit d'un Administrateur Investisseur;

«Société d'Investissement Commune» signifie qui peut être définie ainsi dans un accord (le cas échéant) liant entre eux les actionnaires de la Société et la Société;

«Actions Communes» signifie les actions de la Société d'Investissement Commune;

«Quitissant» signifie tout détenteur d'actions ou tout Gérant qui est employé par et/ou est un administrateur de la Société ou un membre concerné du Groupe de temps à autre (autre qu'un Administrateur Investisseur) et qui fait ou a fait l'objet de l'envoi d'une lettre de rupture de contrat de travail et/ou de son mandat d'administrateur avec tous les membres du Groupe qui l'emploie ou dont il est l'administrateur ou qui décède ou qui cesse d'être un employé et/ou administrateur de la Société ou tel membre du Groupe (que son contrat de travail soit valablement terminé et/ou que cette fin de contrat soit ou non injuste ou autre) ou qui cesse d'être un employé et/ou administrateur d'un membre du Groupe du fait que ce membre de la Société cesse d'être un membre de la Société et ne continue pas à être (ou n'est pas immédiatement ré-employé) un employé et/ou administrateur de la Société ou de tout autre membre du Groupe. Toute référence à un Quitissant inclura toute personne qui a droit à des actions du Quitissant par transmission à la suite du décès ou de la banqueroute d'un Quitissant;

«Introduction en Bourse» signifie l'admission des titres de la Société, une société holding de la Société constituée dans le but de lister les titres de capital de la Société ou ceux d'un autre membre du Groupe;

«Gérant» signifie tout employé d'un membre du Groupe qui détient son investissement en actions ordinaires de classe B de la Société directement;

«Véhicule d'Investissement de la Direction» signifie une société détenue à 100% par un employé ou un ancien employé d'un membre du Groupe, soit qui détient ses actions ou les Actions Communes;

«Membre Non-Employé» signifie tout actionnaire qui n'est pas un Membre du Groupe;

«Membre Employé d'Origine» signifie chaque Membre Employé autre qu'un Membre Employé qui est devenu un Membre Employé à la suite d'un Transfert Autorisé en vertu de l'Article 5-3;

«Investisseur Original» signifie tout Investisseur à compter du 27 avril 2011

«Autre Quitissant» signifie tout Quitissant autre qu'un Bon Quitissant;

«PECs» signifie les obligations convertibles préférentielles qui peuvent être émises par la Société;

«Cessionnaire Autorisé» signifie, en relation avec tout Membre Employé, tout Parent Privilégié ou Transaction Familiale de ce Membre Employé;

«Taux de Préférence» signifie 12% par an;

«Valeur Ajustée de Préférence» signifie pour chaque action préférentielle son Prix de Souscription de Préférence augmenté à chaque Date d'Ajustement d'actions préférentielles du montant des droits de distribution cumulatifs de ces actions préférentielles relatifs aux années précédentes accumulées mais n'ayant pas encore été déclarées et/ou payées;

«Prix de Souscription de Préférence» signifie le prix de souscription des actions de préférence concernées au moment de la souscription (augmenté le cas échéant de la portion au pro rata de tout apport aux réserves et en lien avec les actions de préférence);

«Parent Privilégié» signifie, en relation avec tout Membre Employé, le parent ou le conjoint ou le frère ou la soeur du Membre Employé ou tout descendant direct du Membre Employé et, à cette fin, le gendre/belle-fille ou l'enfant adopté de toute personne sera considéré comme le descendant direct de cette personne;

«Vente» signifie l'acquisition par toute personne (ou personnes qui agissent de concert) (autre(s) qu'un Investisseur Original) de plus de 50% des Actions Equity de la Société;

«Date de Fin de Contrat» signifie la date de fin de contrat du Quitissant, de quelque manière que ce soit, soit par l'employé soit par l'employeur, et que cette fin de contrat soit légale, injuste ou autre;

«Droits de Vote» signifie le droit de recevoir des avis de convocation, de participer à (en personne ou par procuration), s'exprimer (en personne ou par procuration) aux assemblées générales des actionnaires de la Société.»

En conséquence de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique a décidé d'insérer de nouveaux articles 5-2, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 et 5-8 et modification de l'article 20 dans les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 5-2. Transfert d'actions - Généralités.** Aucun transfert d'actions et/ou de PECs, ou intérêt dans des actions et/ou de PECs, aucun transfert de titres pouvant être émis par la Société, ou intérêt dans ces titres ne peut être effectué, à l'exception des cas prévus par les présents statuts ou les dispositions d'un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

Chaque actionnaire s'engage individuellement à n'octroyer aucune sûreté sur, à ne créer aucun intérêt dans, ou n'envisage de traiter ou de transférer un intérêt dans une action, un PEC ou autres titres (le cas échéant) émis par la Société à une personne sans l'Accord de l'Administrateur Investisseur, sauf s'il est fait conformément aux dispositions de l'article 5-3, de l'article 5-5, de l'article 5-6 et de l'article 5-7.

La Société s'engage à n'inscrire aucune personne comme le détenteur d'actions si celle-ci n'a pas signé et remis à la Société un contrat d'adhésion par lequel elle accepte d'être engagée par un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

Tout transfert d'actions ordinaires de classe A doit être accompagné d'un transfert de la même proportion de PECs et d'actions préférentielles (le cas échéant) alors détenues par le cédant concerné. Tout transfert de PECs (le cas échéant) et d'actions de préférence (le cas échéant) doit être accompagné par un transfert dans les mêmes proportions d'actions ordinaires de classe A et d'actions de préférence et/ou de PECs (le cas échéant) de manière appropriée.

**Art. 5-3. Transferts autorisés.**

3. Les transferts d'actions suivants peuvent être effectués sans restriction quant au prix ou autrement et sans obligation d'offrir ces actions en vertu des dispositions de l'Article 54, ces transferts étant les suivants:

- (xii) envisagés dans un accord (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société;
- (xiii) par tout Investisseur à toute société holding de cet Investisseur ou toute filiale directe ou indirecte d'une telle société holding;
- (xiv) par un Membre Non-Employé détenant des actions en tant que nommée ou trust (directement ou indirectement) dans le cadre d'un plan de participation des employés à tout autre nommée ou trustee du même plan;
- (xv) par tout nommée ou représentant (trustee) à tout autre nommée ou représentant (trustee) du même Membre Non-Employé ou par tout nommée ou représentant (trustee) au Membre Non-Employé qui les détient pour son compte;
- (xvi) par tout Membre Employé d'Origine à tout Cessionnaire Autorisé avec l'Accord de l'Administrateur Investisseur (toujours sous réserve du respect par ce cessionnaire des dispositions du paragraphe 3 de l'Article 5-2) et exigeant dans les formes jugées satisfaisantes par l'Administrateur Investisseur (y compris une procuration en relation avec ces actions) que ce cessionnaire soit lié par les dispositions de l'Article 5-5 comme si ce cessionnaire était le Membre Employé d'Origine et les actions transférées restaient détenues par le Membre Employé d'Origine;
- (xvii) par les représentants (trustees) de tout Membre Employé aux bénéficiaires de ce Membre Employé (ou l'un d'eux) tel que l'Administrateur Investisseur peut l'approuver et/ou par tout membre aux représentants de ce Membre Employé pour les détenir en fiducie (trust) au profit des bénéficiaires du Membre Employé;
- (xviii) par tout Véhicule d'Investissement de la Direction, à un Gérant qui détient l'intégralité des actions dans le Véhicule d'Investissement d'un Gérant; ou
- (xix) par la Société d'Investissement Commune à tout Gérant (le cas échéant) qui détient des Actions Communes; ou
- (xx) par toute Institution Financière ou un fond ou le general partner de tout fond:
  - (a) aux détenteurs de parts dans, ou un nommée ou trustee des détenteurs de parts dans, ou actionnaires de, ou membres de, ou investisseurs dans une telle Institution Financière ou fond (tel qu'applicable);
  - (b) un nommée ou trustee de cette Institution Financière ou fond (tel qu'applicable);
  - (c) à un autre fond (ou nommée ou trustee de cet autre fond) qui est géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que le cessionnaire ou par tout membre du même groupe de sociétés de ce gérant ou conseiller;
- (xxi) par l'Investisseur Original à toute autre Institution Financière (ou tout fond ou le general partner de tout fond qui est géré ou conseillé par un gérant ou un conseiller dans le même groupe de sociétés que cette Institution Financière), étant entendu qu'un transfert n'est pas autorisé en vertu de ce paragraphe (x) dans la mesure où il aurait pour conséquence que l'Investisseur Original détiendrait 50% ou moins de la totalité de Droits de Vote; et/ou
- (xxii) par tout actionnaire, avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'actions représentant pas moins de 75% de la totalité des Droits de Vote, étant entendu qu'un transfert n'est pas autorisé en vertu de ce paragraphe (xi) dans la mesure où il aurait pour conséquence que l'Investisseur Original détiendrait 50% ou moins de la totalité de Droits de Vote.

4. Si une personne à laquelle des actions ont été transférées en vertu des paragraphes à 1.(viii) ci-dessus cesse la relation requise avec le cédant d'origine de ces actions, ces actions seront retransférées au cédant d'origine (ou à toute autre personne ayant la relation requise avec le cédant d'origine) sans délai dès lors que la relation cesse et si le détenteur de ces actions ne procède pas à ce transfert, ce détenteur sera censé avoir envoyé une Notice de Transfert séparée en

relation avec toutes les actions alors détenues par lui et les dispositions de l'Article 5-4 s'appliqueront, sauf pour le Prix Spécifié qui sera censé être le Juste Prix.

#### **Art. 5-4. Droit de préemption pour les Transferts.**

13. A l'exception des cas prévus à l'Article 5-3, à l'Article 5-5 et aux Articles 5-6 à 5-7 et sous réserve du paragraphe 12 du présent article, aucun actionnaire ni aucune personne autorisée par transmission ne peut transférer ou disposer de ou accepter le transfert ou la disposition de ou l'octroi d'un intérêt ou droit dans une quelconque action à aucune personne (un «cessionnaire» pour les besoins de cet Article 5-4 sans avoir procédé à une première offre de transfert aux détenteurs d'actions au moment donné (autres que le cessionnaire proposé). Cette offre peut concerner toutes les actions ou seulement une partie des actions détenues par le cédant, doit être faite par le cédant moyennant l'envoi d'un avis écrit (une «Notice de Transfert») et acceptation de l'offre sera soumise à l'acquisition de PECs (le cas échéant) et/ou actions préférentielles et/ou tout autre titre (le cas échéant) (de la Société ou de tout autre membre du Groupe selon les termes spécifiés dans la Notice de Transfert) et le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'appliquera.

14. Chaque Notice de Transfert devra spécifier le nombre et la classe des actions offertes (les «Actions à Vendre») et (sauf si la Notice de Transfert est jugée être remise conformément aux présents statuts) le prix auquel les Actions à Vendre sont offertes (le «Prix Spécifié») ainsi que l'identité du/des cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) et désignera les administrateurs de la Société comme les agents du cédant pour la vente des Actions à Vendre aux autres détenteurs d'actions (autres que le cédant).

15. Sous réserve du paragraphe 12. du présent article, dès réception ou réception estimée de la Notice de Transfert par la Société, les administrateurs de la Société enverront immédiatement un avis écrit aux actionnaires (autres que le cédant) indiquant le nombre et la description des Actions à Vendre et le Prix Spécifié et (si la Notice de Transfert est jugée être remise conformément aux présents statuts) l'identité du/des cessionnaire(s) proposé(s) et invitant chacun de ces actionnaires à répondre à la Société moyennant un avis écrit dans les soixante jours (la «Période de l'Offre» s'il souhaite acquérir, et si tel est le cas, le nombre maximum d'Actions à Vendre («Maximum») qu'il souhaite acquérir, et doit également envoyer immédiatement une copie de cet avis au cédant. Un actionnaire qui, en vertu de cet avis, exprime son souhait d'acquérir des Actions à Vendre, est désigné ci-dessous un «Acquéreur».

16. Dans les 10 jours suivant l'expiration de la Période de l'Offre, les administrateurs de la Société devront, sous réserve du paragraphe 6. du présent article, allouer les Actions à Vendre à ou parmi les Acquéreurs et cette allocation sera faite dans la mesure du possible de la manière suivante:

- si le cédant est un Membre Employé, premièrement aux employés actuels ou potentiels de la Société ou tout autre membre du Groupe ou un trust établi au profit de ces employés ou anciens employés (ou, afin d'éviter tout doute, une combinaison des deux) (dans chaque cas, tel qu'approuvé par l'Administrateur Investisseur), deuxièmement aux autres Membres Employés et troisièmement aux Membres Non-Employés; ou

- si le cédant est un Membre Non-Employé, aux Acquéreurs qui ne sont pas des Membres Non-Employés (et, afin d'éviter tout doute, aucune allocation ne sera faite aux Membres Employés).

17. Chaque allocation parmi les personnes concernées identifiées au paragraphe 4. du présent article sera faite, en cas de litige, au prorata du nombre d'actions de la classe concernée détenues par elles mais les allocations individuelles ne devront pas excéder le Maximum que l'Acquéreur concerné a exprimé vouloir acquérir.

18. Si la Notice de Transfert indique que le cédant ne souhaite pas transférer une partie seulement des Actions à Vendre, aucune allocation ne sera faite à moins que toutes les Actions à Vendre ne soient allouées.

19. Immédiatement au moment de la réalisation de cette allocation, les Acquéreurs qui ont fait l'objet de cette allocation devront payer à la Société (en tant qu'agent du cédant) le Prix Spécifié pour, et accepter un transfert des, Actions à Vendre qui leur ont été allouées respectivement et le cédant sera tenu, immédiatement après paiement du Prix Spécifié tel que mentionné ci-dessus, de remettre à la Société (ou une partie nommée par la Société, dans chaque cas, en tant qu'agent du cédant) les documents requis en vue de transférer ces Actions à Vendre aux Acquéreurs respectifs.

20. Si, dans tous les cas, le cédant, après qu'il a été tenu de transférer les Actions à Vendre tel que mentionné ci-avant, ne procède pas à un tel transfert, la Société pourra recevoir le Prix Spécifié et les administrateurs de la Société pourront nommer une personne en vue de signer les instruments de transfert de ces Actions à Vendre en faveur des Acquéreurs et fera procéder à l'inscription de ces Acquéreurs dans le registre des actionnaires en tant que propriétaire des Actions à Vendre qui leur ont été allouées tel que mentionné ci-avant et garderont le Prix Spécifié en dépôt pour le compte du cédant. L'établissement d'un récépissé par la Société donne décharge aux Acquéreurs et après que leurs noms auront été inscrits au registre des actionnaires en vertu du pouvoir pré mentionné, la validité des transactions ne pourra plus être remise en cause par quiconque.

21. Si, à l'expiration de la période de 10 jours mentionnée au paragraphe 4. du présent article ci-dessus, aucune des Actions à Vendre n'a été allouée conformément aux dispositions de cet Article, le cédant peut à tout moment pendant une période de 60 jours après expiration de ladite période de 10 jours, transférer ces Actions à Vendre non allouées au (x) cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) spécifiés) dans la Notice de Transfert, ou à toute autre personne à un prix n'étant pas inférieur au Prix Spécifié à condition que:

- si la Notice de Transfert contient la déclaration mentionnée au paragraphe 6. de cet Article, le cédant ne pourra transférer aucune de ces Actions à Vendre non allouées sauf si, en totalité, toutes ces Actions à Vendre non allouées sont transférées; et/ou

- les administrateurs de la Société peuvent demander, pour des raisons valables, que ces Actions à Vendre soient transférées au cessionnaire dans le cadre d'une vente de bonne foi pour une contrepartie telle qu'indiquée dans la Notice de Transfert sans aucune déduction, rabais ou prime, quels qu'ils soient, et si tel n'est pas le cas, les administrateurs pourront refuser d'inscrire l'instrument de transfert; et/ou

- si la Notice de Transfert établit une acceptation de l'offre conditionnelle telle que mentionnée au paragraphe 1. de cet Article, ou si le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'applique, le cédant ne pourra transférer aucune de ces Actions à Vendre non allouées sauf si le cessionnaire acquiert la proportion concernée de PECs, actions préférentielles et/ou autres titres (le cas échéant) tel qu'indiqué dans la Notice de Transfert.

22. Les restrictions de transfert contenues dans cet Article 5-4 s'appliquent, en vertu de la loi ou autrement, à tous les transferts et transmissions d'actions.

23. Lorsqu'un actionnaire ou une autre personne est censé(e) avoir envoyé, en vertu des présents statuts, une Notice de Transfert en relation avec des actions, cette Notice de Transfert sera censée ne pas contenir la condition mentionnée au dernier alinéa du paragraphe 9 de cet Article ou la déclaration mentionnée au paragraphe 6. de cet Article (mais le dernier paragraphe de l'Article 5-2 s'appliquera, le cas échéant).

24. Si le cédant est un Membre Employé, le conseil d'administration peut, notwithstanding les dispositions qui précèdent de cet Article 5-4, allouer tout ou partie des Actions à Vendre aux employés existants ou potentiels de la Société ou à tout autre membre du Groupe et/ou à un trust établi au profit de ces employés ou employés potentiels, auquel cas les dispositions des paragraphes 3. à 7. (compris) et 9. de cet Article ne s'appliqueront pas aux Actions à Vendre allouées en vertu de ce paragraphe 12. Afin d'éviter tout doute, les dispositions de cet Article 5-4 s'appliquent à toute Action à Vendre non allouée en vertu de ce paragraphe 12.

#### **Art. 5-5. Transferts obligatoires.**

6. Le conseil d'administration peut, à tout moment à partir du moment où un Gérant devient un Quittant, jusqu'à expiration de neuf mois à compter de la Date de Départ, envoyer un avis écrit soit au Quittant, soit à tout Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant ou à tout Cessionnaire Autorisé du Quittant, détenant soit des actions ordinaires de classe B ou des Actions Communes, impliquant que le Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant (le cas échéant) soit:

- offre à la vente tout ou partie des Actions Communes détenues par ce Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant; ou

- offre à la vente tout ou partie des actions ordinaires de classe B détenues par ce Quittant ou le Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant; ou

- offre à la vente tout ou partie des actions ordinaires de classe B détenues par la Société d'Investissement Commune au nom du quittant ou du Véhicule d'Investissement de la Direction du Quittant, (une «Notice de Transfert Obligatoire»).

7. Dès l'envoi d'une Notice de Transfert Obligatoire, le Quittant et/ou son Véhicule d'Investissement de la Direction et/ou tout Cessionnaire Autorisé (le cas échéant) est censé avoir envoyé une Notice de Transfert en relation avec ces actions ordinaires de classe B ou Actions Communes, le cas échéant, (et cette Notice de Transfert estimée remplacera toute Notice de Transfert précédente qui n'a pas été exécutée) et, sous réserve du paragraphe 3. de cet Article, les dispositions de l'Article 5-4 s'appliqueront.

8. L'envoi estimé d'une Notice de Transfert en vertu du paragraphe 2. de cet Article est censé indiquer le Prix Spécifié en relation avec toute action ordinaire de classe B.

L'objet de la Notice de Transfert estimée doit être:

- en relation avec un Bon Quittant, le plus bas du:

(a) prix payé par le Quittant concerné et/ou son Véhicule d'Investissement de la Direction (tel qu'applicable) (y compris toute prime payée y relative); et

(b) Juste Prix; et

- en relation avec un Autre Quittant, le Juste Prix.

9. [Intentionnellement laissé vide]

10. Le conseil d'administration peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite à la Société et au Quittant (dans la Notice de Transfert Obligatoire ou autrement), avant l'expiration de neuf mois à compter de la Date de fin de Contrat, spécifier (i) que seulement une partie ou aucune des actions ordinaires de classe B ou Actions Communes du Quittant et/ou de son Véhicule d'Investissement de la Direction et/ou de ses Cessionnaires Autorisés (tel qu'applicable) ne font l'objet de la Notice de Transfert estimée; (ii) qu'un Bon Quittant est considéré comme un Autre Quittant pour les besoins de cet Article 5-5; et/ou (iii) que le Prix Spécifié est plus élevé que celui déterminé conformément au paragraphe 3. de cet Article 5-5 et peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite au Quittant, suspendre l'opération des dispositions de l'Article 5-4 pour la totalité ou une quelconque partie de cette période de douze mois.

#### **Art. 5-6. Investisseur Drag-Along.**

7. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts et, en particulier, les dispositions de l'Article 5-4, les détenteurs de 50% ou plus des actions ordinaires de classe A (dans cet Article et à l'Article 5-7, le «Vendeur») peuvent (sans considération ni conformité à l'Article 5-4) accepter de vendre ou de transférer (la «Vente Concernée») des actions représentant pas moins de 50% des Droits de Vote à toute personne, quelle qu'elle soit (ensemble avec les personnes agissant de concert avec eux) (dans cet Article, l' «Acquéreur»). Une Vente Concernée ne peut être qu'une Vente Concernée pour les besoins de cet Article 5-6 s'il s'agit d'une transaction de bonne foi à des conditions normales. Si cette Vente Concernée devient inconditionnelle, ou est supposée le devenir à tous les égards, l'Acquéreur peut, moyennant l'envoi d'une notice écrite à la Société soit avant, mais pas plus tard que 60 jours après que la Vente Concernée soit devenue inconditionnelle à tous les égards, demander à la Société en tant qu'agent de l'Acquéreur, d'envoyer les notices (dans cet Article, chacune une «Notice d'Acquisition Obligatoire») à tous ou à une partie des actionnaires spécifiés par l'Acquéreur, qui ne participent pas à ce moment-là à cette Vente Concernée (les «Autres Actionnaires») leur demandant de vendre toutes (et non seulement une partie) leurs actions à l'Acquéreur ou une personne ou entité nommée par l'Acquéreur pour une contrepartie par action (y compris toute contrepartie contingente ou différée) (dans la mesure où elle peut être certifiée à la date de la Notice d'Acquisition Obligatoire) qui n'est pas inférieure à la contrepartie payable au Vendeur en relation avec ses actions et dans les mêmes formes, étant entendu que cette contrepartie payable au Vendeur peut être réduite par l'Acquéreur qui accepte de payer les frais associés à la Vente Concernée et la contrepartie payable aux Autres Actionnaires correspondra au montant net par action reçu par le Vendeur. Dans le cas d'actions de préférence, la contrepartie payable par action de préférence est limitée au Prix de Souscription de Préférence plus les Droits de Souscription de Préférence accumulés et non payés à compter de la Date d'Emission.

8. La Société devra immédiatement envoyer la Notice d'Acquisition Obligatoire après que demande lui en aura été faite et les Autres Actionnaires pourront transférer leurs actions à quiconque, à l'exception de l'Acquéreur ou une personne identifiée par l'Acquéreur. Chaque Notice d'Acquisition Obligatoire devra indiquer la même date (n'étant pas inférieure à 7, ni supérieure à 21 jours suivant la date de la Notice d'Acquisition Obligatoire) pour la réalisation du transfert d'actions concerné à l'Acquéreur ou une personne identifiée par l'Acquéreur (la «Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire»). La Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire doit correspondre à la date à laquelle l'Acquéreur procède à l'acquisition des actions avec les Autres Actionnaires (étant une date correspondant à ou après la Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire et étant une date correspondant à ou après (mais pas avant) la date à laquelle le transfert des actions dans le cadre de la Vente Concernée est réalisé).

9. L'Acquéreur doit être prêt et capable de réaliser l'acquisition de toutes les actions ayant fait l'objet d'une Notice d'Acquisition Obligatoire à la Date de Réalisation Proposée de l'Acquisition Obligatoire. Tout transfert en vertu d'une Notice d'Acquisition Obligatoire ne doit pas exiger des Autres Actionnaires concernés qu'ils envoient une Notice de Transfert.

10. Si dans tous les cas, un Autre Actionnaire n'a pas, à la Date de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire ou avant, transféré ses actions à l'Acquéreur ou à une personne identifiée par l'Acquéreur en contrepartie du paiement du prix correspondant:

- les administrateurs de la Société autoriseront une personne à signer et remettre pour son compte tous documents de transfert nécessaires en faveur de l'Acquéreur ou de la personne identifiée par l'Acquéreur;
- la Société recevra la contrepartie relative à ces actions; et
- la Société fera inscrire au registre des actionnaires l'Acquéreur (ou la personne identifiée par l'Acquéreur) comme le détenteur des actions concernées.

La Société gardera la contrepartie en dépôt pour le compte des Autres Actionnaires mais ne devra pas spéculer ou payer des intérêts sur cette contrepartie. L'établissement d'un récépissé par la Société donnera décharge de la réception du prix des actions concernées. La Société utilisera la contrepartie reçue en paiement aux Autres Actionnaires contre remise par les Autres Actionnaires du certificat (le cas échéant) relatif aux actions ou une indemnité dans les mêmes formes et la même substance que la Société jugera acceptables. Une fois le nom de l'Acquéreur ou de la personne identifiée par l'Acquéreur inscrit dans le registre des actionnaires à la suite des pouvoirs conférés ci-dessus, la validité d'une telle procédure ne pourra être remise en cause par quiconque.

11. Afin d'éviter tout doute, rien dans les présents statuts ne pourra empêcher l'émission d'une nouvelle Notice d'Acquisition Obligatoire immédiatement avant ou suivant l'expiration ou le retrait d'une Notice d'Acquisition Obligatoire existante, et dans ce cas, la nouvelle notice remplacera et révoquera toute notice précédente même si la période d'acceptation et d'acquisition telle qu'indiquée dans la Notice d'Acquisition Obligatoire originale peut ne pas avoir expiré.

12. Lorsqu'une personne a le droit de souscrire à des actions dans la Société avant une Vente Concernée, alors l'Acquéreur peut lui envoyer une Notice d'Acquisition Obligatoire (au même moment que toutes les autres Notices d'Acquisition Obligatoire ou autrement) même si cette personne n'est pas, au moment de l'envoi, le détenteur d'actions et, dans un tel cas, la Notice d'Acquisition Obligatoire doit être en relation avec les actions que la personne concernée obtiendra au moment de l'exercice de ses droits de souscription avant la réalisation de la Vente Concernée.

#### **Art. 5-7. Tag-Along.**

3. Si, en conséquence de la Vente Concernée (en vertu du paragraphe 1 de l'Article 5-6), une personne ou des personnes (dans cet Article, l'«Acquéreur») acquiert des actions représentant 50% ou plus des Droits de Vote, la Société

devra immédiatement le notifier à tous les actionnaires en conséquence et tout actionnaire qui n'a pas participé à la Vente Concernée en vertu du paragraphe 1. de l'Article 5-6 peut, moyennant un avis écrit envoyé à la Société dans les 60 jours de cette notification, demander à la Société en tant qu'agent de cet actionnaire d'envoyer une notice (dans cet Article, une «Notice d'Acquisition Obligatoire») à l'Acquéreur lui demandant d'acquérir toutes les actions de cet actionnaire pour une contrepartie par action (y compris toute contrepartie contingente ou différée) inférieure à la contrepartie payable au Vendeur en relation avec ses actions et dans les mêmes formes, étant entendu que cette contrepartie payable au Vendeur peut avoir été réduite par l'Acquéreur ayant accepté de payer les frais associés à la Vente Concernée et la contrepartie payable à cet actionnaire correspondra au montant net par action reçu par le Vendeur. La Société enverra la Notice d'Acquisition Obligatoire immédiatement dès réception de toute notice écrite par un actionnaire. En cas d'actions de préférence, la contrepartie payable par action de préférence sera limitée au Prix de Souscription de Préférence plus les Droits de Distribution de Préférence accumulés et non payés à compter de la Date d'Emission

4. L'Acquéreur doit procéder à l'acquisition de toutes les actions ayant fait l'objet d'une Notice d'Acquisition Obligatoire et pas plus tard que 21 jours à compter de la date d'envoi de la Notice d'Acquisition Obligatoire. La contrepartie est payable en intégralité et sans compensation. Tout transfert en vertu d'une Notice d'Acquisition Obligatoire ne doit pas exiger du cédant qu'il envoie une Notice de Transfert. Les administrateurs de la Société n'inscriront aucun transfert à l'Acquéreur et l'Acquéreur ne pourra pas exercer ou faire exercer un droit quelconque en relation avec toute action devant être transférée à l'Acquéreur jusqu'à ce que, dans chaque cas, l'Acquéreur ait rempli toutes ses obligations en vertu de cet Article. Si, et aussi longtemps que, l'Acquéreur ne respecte pas les dispositions de cet Article, les actions détenues par l'Acquéreur (y compris toute action détenue par l'Acquéreur avant la mise-en-oeuvre du présent Article) ne conféreront à l'Acquéreur aucun droit de recevoir une notice, de participer ou de voter à toute assemblée de la Société ou toute assemblée séparée des détenteurs d'actions de cette classe jusqu'à ce que les obligations de l'Acquéreur aient été remplies et ces actions ne conféreront à l'Acquéreur aucun droit de recevoir une notice, de participer ou de voter à toute assemblée de la Société à moins que et jusqu'à ce que l'Acquéreur ait rempli ses obligations en vertu de cet Article.

#### **Art. 5-8. Événement de conversion / Opération de Ratchet.**

5. Dans cet Article 5-8:

Tous les calculs sont faits en Couronnes Norvégiennes. Si un montant est payé ou reçu par les Investisseurs dans une devise autre que la Couronne Norvégienne, alors ce montant sera converti en Euro au taux de change pour l'achat d'Euros par la devise en question certifié par la Société comme prévalant à 11.00 heures (heure de Londres) le jour de réception du montant concerné par les Investisseurs, publié par la banque principale de compensation du Groupe.

«B%» signifie le pourcentage que les actions ordinaires de classe B représentent par rapport au nombre total d'Actions Equity émises immédiatement avant d'effectuer les calculs en vertu de cet Article, ce pourcentage devant être exprimé jusqu'à trois chiffres après la virgule;

«Equivalent en Espèces» signifie, en relation avec toute contrepartie différée, la somme convenue entre les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et 50% des actions ordinaires de classe B (émises avant la Conversion) (ou, si un tel accord n'a pas été trouvé, certifiée par l'Expert Ratchet) comme étant, à leur avis, la valeur de marché actuelle du droit de recevoir cette contrepartie et, en relation avec toute contrepartie autrement qu'en espèces, la somme convenue entre les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et des détenteurs de pas moins de 50% des détenteurs de classe B (émises avant la Conversion) (ou, si un tel accord n'a pas été trouvé, certifiée par l'Expert Ratchet) comme étant, à leur avis, la valeur de marché actuelle de cette contrepartie autrement qu'en espèces;

«Conversion» signifie l'annulation des actions ordinaires de classe A conformément aux dispositions de cet Article;

«Date de Conversion» signifie la date de survenance du premier Événement de Conversion;

«Événement de Conversion» signifie une Introduction en Bourse, une Vente ou une Liquidation;

«Emission Récente» signifie toute action, PECs (le cas échéant), note de prêts (le cas échéant), obligation à forte décote (deep discount bond) (le cas échéant), certificat de créances (le cas échéant) ou autre titre (le cas échéant) de la Société ou de tout autre membre du Groupe souscrit par l'Investisseur à la suite de la Date de Réalisation et avant la Date de Conversion;

«Liquidation» signifie l'exécution d'une ordonnance de mise en liquidation ou l'adoption d'une résolution des actionnaires en vue de dissoudre et liquider la Société;

«Capitalisation de Marché» ou «CM» signifie: (a) dans le cas d'une Introduction en Bourse, la valeur de marché des Actions Equity émises (en supposant que la Conversion a eu lieu) déterminée par référence au nouveau prix d'émission des actions devant être émises pour l'Introduction en Bourse ou, s'il n'y a pas de nouvelle émission, le prix auquel ces Actions Equity doivent être placées ou offertes à la vente pour les besoins de l'Introduction en Bourse (si les actions devant être émises pour l'Introduction en Bourse ne sont pas des Actions Equity, l'Expert Ratchet sera tenu de prendre en compte toute réorganisation ou recapitalisation qui intervient au moment de l'Introduction en Bourse ou immédiatement avant, et de certifier ce que la valeur des Actions Equity serait en déterminant la Capitalisation de Marché) moins (i) la proportion de la valeur de marché étant égale à la proportion du nombre total d'Actions Equity devant être émises au moment de l'Introduction en Bourse, immédiatement après leur émission, qui s'attacheront au nombre d'Actions

Equity alors émises et (ii) les frais liés à l'Introduction en Bourse (le cas échéant) qui incombent aux actionnaires (ou certains d'entre eux);

(b) dans le cas d'une Vente, la contrepartie totale payable en espèces par les acquéreurs concernés pour les Actions Equity (en supposant que l'intégralité du capital social émis de la Société est acquis par eux dans le cadre de la Vente) plus, dans la mesure où la contrepartie peut également être payée autrement qu'en espèces ou selon des termes différés, l'Equivalent en Espèces de cette contrepartie moins les frais liés à la Vente (le cas échéant) incombant aux actionnaires (ou certains d'entre eux); et

(c) dans le cas d'une Liquidation, le montant total, y compris l'Equivalent en Espèces de toute contrepartie autrement qu'en espèces, que les détenteurs d'Actions Equity recevront au moment de la réalisation de la Liquidation;

«NA» tel que défini au paragraphe 2.5 ci-dessous;

«Expert Ratchet» signifie une société indépendante de comptables approuvée par la Société, les détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et les détenteurs de pas moins de 50% des actions de classe B (ou, en l'absence d'un tel accord, une entreprise indépendante de comptables nommée tel que cela peut être prévu dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société), dans chaque cas agissant comme un expert et non comme un arbitre;

«Capitalisation de Marché Concernée» tel que défini au paragraphe 2.2.3 ci-dessous;

«Montant Seuil» signifie le montant, exprimé en Euros, par lequel le Revenu Total est égal à  $2,75 \times$  Investissement Total;

«TMM» tel que défini au paragraphe 2.2.2 ci-dessous;

«Investissement Total» signifie le montant total de toutes les sommes de souscription payées par les Investisseurs en relation avec les actions, les actions préférentielles, et les PECs (le cas échéant) et toutes sommes de souscription payées par les Investisseurs en relation avec une Emission Récente; et

«Revenu Total» signifie le montant total:

(f) de tous les dividendes reçus par les Investisseurs, actions préférentielles, les actions ordinaires de classe A et toute Emission Récente à compter de la date de leur émission respective jusqu'à, et y compris, la Date de Conversion;

(g) des intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard et des pénalités) perçus par les Investisseurs sur tout PEC ou Emission Récente à compter de la date de leur émission jusqu'à, et y compris, la Date de Conversion;

(h) des sommes reçues en remboursement par les Investisseurs pour le rachat ou le remboursement d'actions ordinaires de classe A, d'actions préférentielles, de PECs (le cas échéant) ou Emission Récente rachetées ou remboursées avant la Date de Conversion;

(i) des sommes reçues en remboursement par les Investisseurs pour le rachat ou le remboursement d'actions ordinaires de classe A, d'actions préférentielles, de PECs (le cas échéant) ou Emission Récente rachetées ou remboursées le jour de la Date de Conversion ou après, en relation avec l'Événement de Conversion concerné; et

(j) des sommes reçues par les Investisseurs dans le cadre d'un retour sur capital en relation avec les actions ordinaires de classe A ou d'une Emission Récente; à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de tout frais de dossier, tantième ou autres frais et dépenses dus aux Investisseurs ou tout Administrateur Investisseur ou si prévu par un accord (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société.

## **6. Calculs pour la Conversion.**

6.1 A moins que les résultats des calculs requis en vertu de cet Article n'aient déjà été approuvés par les personnes mentionnées au paragraphe 2.1.4 ci-dessous et, à cette fin, une approbation pouvant signifier une acceptation du mécanisme selon lequel le nombre d'actions ordinaires de classe A devant être annulées sera calculé et, par exemple, le produit final disponible lors de la survenance d'un Événement de Conversion n'est pas connu jusqu'à la survenance de cet Événement de Conversion (par exemple, dans le cas d'une Introduction en Bourse où le prix de cotation n'est pas connu au jour de l'Introduction en Bourse ou juste avant), les administrateurs de la Société devront, 14 jours au moins avant la Date de Conversion:

6.1.1 estimer le calendrier de la Date de Conversion;

6.1.2 faire en sorte que les calculs prévus au paragraphe 2.2 de cet Article soient faits;

6.1.3 déterminer leur opinion sur la valeur de marché actuelle et sur le droit de recevoir toute contrepartie transmise et/ou contrepartie en espèce (si nécessaire) et que les autres calculs prévus sont réalisés conformément à cet Article dans la mesure nécessaire pour que les exigences du paragraphe 5 de cet Article prennent effet; et

6.1.4 notifier les résultats de ces calculs aux actionnaires détenant au moins 50% des actions ordinaires de classe A et aux actionnaires détenant au moins 50% des actions ordinaires de classe B. Les détenteurs de ces actions ordinaires de classe A et de ces actions ordinaires de classe B et les administrateurs de la Société devront fournir tous les efforts raisonnables pour trouver un accord quant à l'exactitude de ces calculs pendant cette période, pour consigner cet accord par écrit signé par ou pour le compte des détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe A et des détenteurs de pas moins de 50% des actions ordinaires de classe B et, en l'absence d'un tel accord, devront le soumettre à l'Expert Ratchet qui établira un certificat en conséquence. Un tel accord écrit et un tel certificat seront, en l'absence

d'erreur manifeste, finaux et engageront tous les actionnaires; chaque actionnaire recevra une copie aussi rapidement que possible après son établissement.

6.2 Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de classe A à annuler au moment de la Conversion, les calculs indiqués dans le présent paragraphe seront effectués immédiatement avant la Conversion.

6.2.1 La CM sera calculée.

6.2.2 Un montant des bonis sera calculé qui, s'il était reçu par les Investisseurs à la Date de Conversion en relation avec leurs actions ordinaires de classe A, aurait pour conséquence que ces Investisseurs recevraient un Revenu Total égal au Montant Seuil. Ce montant sera désigné le «TMM».

6.2.3 La valeur de la CM à laquelle les Investisseurs recevraient une action de la CM égale au TMM sera calculée. Ce montant sera désigné la «Capitalisation de Marché Concernée».

6.3 Si la CM est inférieure à la Capitalisation de Marché Concernée, alors la Conversion n'aura pas lieu.

6.4 Si la CM est supérieure ou égale à la Capitalisation de Marché Concernée, alors les actions ordinaires de classe B pourront recevoir B% de la CM à hauteur d'un montant égal à la Capitalisation de Marché Concernée et, en relation avec le montant par lequel la CM dépasse la Capitalisation de Marché Concernée, pourront recevoir un montant égal à B% fois 2,92 de ce montant. 6.5 Si le paragraphe 2.4 s'applique, le montant total de la CM devant être attribué aux actions ordinaires de classe B et aux actions ordinaires de classe A et aux pourcentages relatifs de la CM auxquels les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B ont droit par application du paragraphe 2.4, devra être calculé. Suite à ce calcul, le nombre d'actions ordinaires de classe A qui doivent être annulées pour que les actions ordinaires de classe A restantes après annulation représentent un pourcentage du capital social émis de la Société égal au pourcentage de la CM calculée conformément au présent paragraphe auquel les actions ordinaires de classe A ont droit, sera calculé. Ce nombre d'actions ordinaires de classe A sera désigné le «NA».

**7. Changement de Circonstances.** Si, à la suite d'une certification telle que mentionnée au paragraphe 2.1 a été faite, il y avait un changement dans la CM ou le Revenu Total, les procédures prévues dans les paragraphes précédents de cet Article devront être répétées (aussi souvent que cela est requis) et les calculs refaits en conséquence, sauf dans la mesure où les actionnaires et la Société conviennent d'une méthode de calcul ou un mécanisme pouvant être utilisé pour faire des calculs additionnels et autorisent une personne à mettre à jour les éléments applicables pour cette méthode ou ce mécanisme.

#### **8. Annulation d'actions ordinaires de classe A.**

8.1 Lorsque survient le premier Événement de Conversion, un nombre d'actions ordinaires de classe A égal au NA sera automatiquement annulé (sous réserve des exigences et des formalités requises par la loi), cette annulation devant avoir lieu parmi les actionnaires détenant des actions ordinaires de classe A au prorata du nombre d'actions ordinaires de classe A qu'ils détiennent avant cette annulation et les chiffres seront arrondis en cas de fractions d'actions.

8.2 La Société doit informer les détenteurs d'actions ordinaires de classe A et les détenteurs d'actions ordinaires de classe B des résultats des calculs et des déterminations prévus aux paragraphes 2. et 4. sans délai dès qu'ils sont disponibles.

8.3 Si, pour quelque raison que ce soit, il n'est pas possible d'annuler des actions ordinaires de classe A selon les termes de cet Article et des exigences et formalités requises par la loi luxembourgeoise, chacun des actionnaires accepte par les présentes que la Capitalisation de Marché soit allouée parmi les Actions Equity conformément au présent Article.

**Art. 20. Définitions.** Dans les présents statuts, à moins que le contexte n'en dispose autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

«Date d'Ajustement» signifie la date située douze mois après la Date d'Emission de l'action de préférence concernée puis chaque anniversaire de cette date;

«Membre Employé» signifie tout actionnaire étant un trust au profit d'employés du Groupe, tout actionnaire qui est ou a été un employé d'un membre du Groupe, tout Véhicule d'Investissement de la Direction et toute personne qui a acquis des actions d'un actionnaire en vertu de l'Article 5-3;

«Date d'Emission» signifie la date d'émission de l'action de préférence concernée;

«Actions Equity» signifie toutes les actions ordinaires émises dans le capital de la Société (lesquelles, afin d'éviter tout doute, ne comprennent pas les actions préférentielles);

«Juste Prix» signifie le prix des actions ordinaires de classe B ou des actions préférentielles déterminé tel que prévu dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société. Les dispositions de l'Article 5-4 seront suspendues pendant la détermination du Juste Prix;

«Transaction Familiale» signifie, en relation avec tout Membre Employé tout trust ou trusts (résultant d'une transaction entre vifs ou d'une disposition testamentaire de quelque origine que ce soit ou ab intestat selon lequel/lesquels aucun intérêt bénéficiaire immédiat dans les actions en question n'est, au moment donné, en faveur d'aucune personne autre que le Membre Employé concerné et/ou ses Parents Privilégiés;

«Bon Quittant» signifie un Quittant dont la cessation d'activité professionnelle est le résultat de son licenciement sommaire pour faute grave (ou assimilé);



«Institution Financière» signifie toute institution telle qu'elle peut être définie de cette manière dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société;

«Groupe» signifie la Société et chacune de ses filiales (tel que ce terme peut être défini dans un contrat (le cas échéant) liant les actionnaires de la Société et la Société) et membre du Groupe sera interprété de la même façon;

«Investisseur» signifie tout détenteur d'actions ordinaires de classe A, d'actions ordinaires de classe B et/ou d'actions de préférence telles que définies dans un accord (le cas échéant) liant entre eux les actionnaires de la Société et la Société;

«Administrateur Investisseur» signifie l' (les) administrateur(s) de la Société désigné(s) en tant que tels par les détenteurs d'actions de classe A;

«Accord de l'Administrateur Investisseur» signifie l'accord écrit d'un Administrateur Investisseur;

«Société d'Investissement Commune» signifie qui peut être définie ainsi dans un accord (le cas échéant) liant entre eux les actionnaires de la Société et la Société;

«Actions Communes» signifie les actions de la Société d'Investissement Commune;

«Quittant» signifie tout détenteur d'actions ou tout Gérant qui est employé par et/ou est un administrateur de la Société ou un membre concerné du Groupe de temps à autre (autre qu'un Administrateur Investisseur) et qui fait ou a fait l'objet de l'envoi d'une lettre de rupture de contrat de travail et/ou de son mandat d'administrateur avec tous les membres du Groupe qui l'emploie ou dont il est l'administrateur ou qui décède ou qui cesse d'être un employé et/ou administrateur de la Société ou tel membre du Groupe (que son contrat de travail soit valablement terminé et/ou que cette fin de contrat soit ou non injuste ou autre) ou qui cesse d'être un employé et/ou administrateur d'un membre du Groupe du fait que ce membre de la Société cesse d'être un membre de la Société et ne continue pas à être (ou n'est pas immédiatement ré-employé) un employé et/ou administrateur de la Société ou de tout autre membre du Groupe. Toute référence à un Quittant inclura toute personne qui a droit à des actions du Quittant par transmission à la suite du décès ou de la banqueroute d'un Quittant;

«Introduction en Bourse» signifie l'admission des titres de la Société, une société holding de la Société constituée dans le but de lister les titres de capital de la Société ou ceux d'un autre membre du Groupe;

«Gérant» signifie tout employé d'un membre du Groupe qui détient son investissement en actions ordinaires de classe B de la Société directement;

«Véhicule d'Investissement de la Direction» signifie une société détenue à 100% par un employé ou un ancien employé d'un membre du Groupe, soit qui détient ses actions ou les Actions Communes;

«Membre Non-Employé» signifie tout actionnaire qui n'est pas un Membre du Groupe;

«Membre Employé d'Origine» signifie chaque Membre Employé autre qu'un Membre Employé qui est devenu un Membre Employé à la suite d'un Transfert Autorisé en vertu de l'Article 5-3;

«Investisseur Original» signifie tout Investisseur à compter du 27 avril 2011

«Autre Quittant» signifie tout Quittant autre qu'un Bon Quittant;

«PECs» signifie les obligations convertibles préférentielles qui peuvent être émises par la Société;

«Cessionnaire Autorisé» signifie, en relation avec tout Membre Employé, tout Parent Privilégié ou Transaction Familiale de ce Membre Employé;

«Taux de Préférence» signifie 12% par an;

«Valeur Ajustée de Préférence» signifie pour chaque action préférentielle son Prix de Souscription de Préférence augmenté à chaque Date d'Ajustement d'actions préférentielles du montant des droits de distribution cumulatifs de ces actions préférentielles relatifs aux années précédentes accumulées mais n'ayant pas encore été déclarées et/ou payées;

«Prix de Souscription de Préférence» signifie le prix de souscription des actions de préférence concernées au moment de la souscription (augmenté le cas échéant de la portion au pro rata de tout apport aux réserves et en lien avec les actions de préférence);

«Parent Privilégié» signifie, en relation avec tout Membre Employé, le parent ou le conjoint ou le frère ou la soeur du Membre Employé ou tout descendant direct du Membre Employé et, à cette fin, le gendre/belle-fille ou l'enfant adopté de toute personne sera considéré comme le descendant direct de cette personne;

«Vente» signifie l'acquisition par toute personne (ou personnes qui agissent de concert) (autre(s) qu'un Investisseur Original) de plus de 50% des Actions Equity de la Société;

«Date de Fin de Contrat» signifie la date de fin de contrat du Quittant, de quelque manière que ce soit, soit par l'employé soit par l'employeur, et que cette fin de contrat soit légale, injuste ou autre;

«Droits de Vote» signifie le droit de recevoir des avis de convocation, de participer à (en personne ou par procuration), s'exprimer (en personne ou par procuration) aux assemblées générales des actionnaires de la Société.»

#### Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Santer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2011. Relation: LAC/2011/19305. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011116604/1855.

(110133848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

---

**Northgate Private Equity S.A. (FIS), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Northgate Private Equity S.A. (FIS)*

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011122761/12.

(110140332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011122762/10.

(110140561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Pilgrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.580.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122763/10.

(110140170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Orascom Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.495.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2011*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de la société privée KPMG Audit S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2011.  
Certifié sincère et conforme  
Orascom Luxembourg  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2011123895/17.

(110142435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Pacific Europe Invest S.A.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 42.153.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122764/10.

(110140436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Pacific Europe Invest S.A.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 42.153.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122765/10.

(110140438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Protile Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.533.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011122766/10.

(110140122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Rom2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

Pour: ROM2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011122770/15.

(110140216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**S.E.E. Solar Energy & Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 142.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011122781/13.

(110140563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.194.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

AUBURN PROPERTIES S.à r.l.,  
Christelle Ferry  
Gérant

Référence de publication: 2011122971/14.

(110141328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Rom3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

Pour: ROM3 S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011122771/15.

(110140219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Sinequanon S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127495/11.

(110146522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

**Rom5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

*Pour: ROM5 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011122773/15.

(110140229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 11 août 2011.

C. DOS SANTOS.

Référence de publication: 2011122960/9.

(110140396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Rom6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.545.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

*Pour: ROM6 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011122774/15.

(110140234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Santana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 116.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Santana Investments S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011122789/13.

(110140109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Rom7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

*Pour: ROM7 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011122775/15.

(110140241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Rom8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

*Pour: ROM8 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011122776/15.

(110140280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 11 août 2011.

A. DI IULIO.

Référence de publication: 2011122961/9.

(110140397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Rom9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.814.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

*Pour: ROM9 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011122777/15.

(110140284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

Les comptes non audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REOF II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011122779/12.

(110140300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Avenches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.927.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

AVENCHES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérant

Référence de publication: 2011122972/14.

(110141314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sablino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.487.

Le bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011122782/10.

(110140574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Anamer.Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.435.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société ANAMER.COM S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 83435.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122807/12.

(110139853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.257.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122783/10.

(110140476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Arco Iris Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.031.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société ARCO IRIS DISTRIBUTION S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 112031.

Pétange, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122808/12.

(110139816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

*Rectificatif du dépôt initial au RCS Luxembourg L090114696*

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011122784/11.

(110140381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

*Rectificatif du dépôt initial au RCS Luxembourg L090114699*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011122785/11.

(110140383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122786/11.

(110140487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Global Bond Series V, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.027.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:



- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

*Pour le société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011124505/21.

(110142447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Magnum Security Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 158.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 septembre 2011 que:

- La démission de P.A.L. Management Services S.à r.l. en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet immédiat; et

- Monsieur Rafael Martinez Moreno, né le 27 mars 1955 à Penafior (Espagne) résidant au C/Francoli 28, 08290 Cerdanyola del Vallés, Barcelone, Espagne a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

De plus,

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 6 septembre 2011 que:

Le siège social de la Société a été transféré du: «6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg» au «1, rue Schiller L-2519 Luxembourg», avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125358/21.

(110144354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.084.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011122787/11.

(110140513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Scudder Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.506.

—  
Les Comptes annuels au 1<sup>er</sup> Février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122790/10.

(110140322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Telema Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 133.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122791/10.

(110140132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Terreole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 113.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122792/10.

(110140162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Les déclarations au 31 décembre 2010 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 de la maison mère GDF SUEZ ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122877/13.

(110140183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**UniOne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.  
R.C.S. Luxembourg B 85.325.

Die Bilanz am 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Reinhard Drefenstedt

Gérant

Référence de publication: 2011122793/11.

(110140583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Worldwide Ecological Shipping & Transport-West S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 54.561.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122794/10.

(110140449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Worldwide Ecological Shipping & Transport-West S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 54.561.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122795/10.

(110140457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Belauto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.130.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société BELAUTO S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 83130.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122809/12.

(110139808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Forcible S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.564.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire - Vérificateur de la société FORCIBLE S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 68564.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122810/12.

(110139872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Den Holzmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.145.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme GROUPE MEESCHTER, avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.999, (matr: 2010 22 13 565)

ici représenté par Monsieur Christian FRIESEISEN, seul administrateur de ladite société, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135),

La comparante a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «Den Holzmeeschter S.à r.l.» avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 145.145.

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 699 du 31 mars 2009,

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125) Euros chacune.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle cède et transporte ces 100 parts sociales à Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135),

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

*Acceptation des cessions de parts*

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre les mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: Christian FRIESEISEN, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2011. Relation: DIE/2011/8149. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé): Ries.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123724/42.

(110142457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**G.T.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.143.

---

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société G.T.L. S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B74143.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

*Gérant*

Référence de publication: 2011122811/12.

(110139844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Hermaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.890.

---

Par la présente, je confirme avoir démissionné en tant qu'administrateur de la société HERMACO S.A. (72, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, R.C. n° B 59 890), en date du 22/08/2011.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Dirk VAN HUFFEL.

Référence de publication: 2011122812/10.

(110139755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Iguana Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.925.

---

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société IGUANA HOLDING S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 94925.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122813/12.

(110139857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**International Cars-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.194.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société INTERNATIONAL CARS-SERVICES S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 80194.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122814/12.

(110139854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Horwitz & Partners Advisors, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue X Octobre.

R.C.S. Luxembourg E 3.078.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2011*

*Première résolution*

L'associé DRIGO Ezio déclare par les présentes céder et transférer à Monsieur MICHELOTTI Carlo, chauffeur, demeurant à I-33010 Pagnacco (Italie), via del Serbatoio, 8, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts d'intérêt de dix (10) Euros de la société ci-avant pré-qualifiée HORWITZ & PARTNERS ADVISORS sc, au prix global de deux cent cinquante (250) Euros.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'Article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital est fixé à mille (1.000.-) Euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix (10.-) Euros chacune.

Le capital est souscrit ainsi que suit:

1.- Monsieur BORTOLOTTI Claudio . . . . .	25
2.- Monsieur MICHELOTTI Carlo . . . . .	25
3.- Monsieur MICOZZI Maurizio . . . . .	25
4.- Monsieur RE Franco . . . . .	25
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

Le capital est intégralement libéré par des apports en espèces.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 23 avril 2011.

Pour extrait conforme

HORWITZ & PARTNERS ADVISORS sc

Bortolotti Claudio / Michelotti Carlo

Référence de publication: 2011124511/30.

(110142425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**Nobless S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 11B, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 98.177.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société NOBLESS S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 98177.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.  
Daniel SCHULTZ  
Gérant

Référence de publication: 2011122815/12.

(110139815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Oxy Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelage, 17C, rue des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 98.892.

—  
Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société OXY GROUP S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 98892.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.  
Daniel SCHULTZ  
Gérant

Référence de publication: 2011122816/12.

(110139814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Pro-Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.654.

—  
Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société PRO-EVENT S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 112654.

Pétange, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.  
Daniel SCHULTZ  
Gérant

Référence de publication: 2011122817/12.

(110139840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Walis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 141.234.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128042/10.

(110146617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

---

**CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.198.649,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.182.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au  
44, Avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Kirchberg - Luxembourg  
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011122840/18.

(110140666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Newton Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.529.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011*

En date du 25 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 18 octobre 2010, de UFF International SA en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 18 octobre 2010, de Monsieur Thierry Guérillot, Union Financière de France, 32, avenue d'Iéna, F - 75783 Paris Cedex 16, en qualité d'Administrateur, en remplacement de UFF International SA, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 26 avril 2011, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur
- de renouveler les mandats de Monsieur Thierry Guérillot, de Union Financière de France Banque et de Monsieur Nicolas Schimel en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2012.

Luxembourg, le 31 août 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour Newton Luxembourg  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011123297/21.

(110141434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

---

**Fern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.664.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.  
FERN S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011124087/15.

(110142444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**World-Wide Life Assurance S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.184.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 848 du 4 juin 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD-WIDE LIFE ASSURANCE S.A.

(en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2011123997/15.

(110142353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Palinvest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.982.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2011.

Pour PALINVEST LUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Albanti / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011126333/15.

(110145232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Shortlands Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011126351/15.

(110145323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Rednat Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.759.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126342/10.

(110145182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Aldwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126389/9.

(110145838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

---